



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédérale des Affaires Etrangères DFAE
Direction du développement et de la Coopération DDC
Bureau de la Coopération Suisse à Port-au-Prince

Rapport d'évaluation externe de la 3^{ème} phase du

Programme de Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti (PVB)



Dr. Urs Bloesch, Adansonia-Consulting
Mme Frantzie Dubois, Agronome-Consultante

11 juillet 2012

Abréviations et sigles

ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
ANATRAF	Association Nationale des Transformateurs de Fruits
ASEC	Assemblée des Sections Communales
ATPPF	Appui Technique pour la Protection des Parcs et Forêts
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BUCO	Bureau de Coopération
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CBC	Corridor Biologique Caraïben (République Dominicaine, Haïti et Cuba)
CEPF	<i>Critical Ecosystem Partnership Fund</i>
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CSE	Corps de Surveillance Environnemental
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Agence Suisse)
DPC	Direction de la Protection Civile
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2010)
FRH	Fonds de Reconstruction d'Haïti
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GRD	Gestion des Risques et des Désastres
GIBV	Gestion Intégrée de Bassin Versant
HTG	Haïti Gourde
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONEV	Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPDFM	Organisation Paysanne pour le Développement de la Forêt à Mare Rouge
PAGE	Programme d'Appui pour la Gestion de l'Environnement
PARDN	Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National
PIB	Produit intérieur brut
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PM	Premier Ministre
PMT	Programme de coopération à moyen terme
PVB	Programme de « Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti »
PSE	Paiements de services environnementaux
REDD	<i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</i>
SIG	Système d'information géographique
SNAP	Système National d'Aires Protégées
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Remerciements

Au terme de ce travail intensif et passionnant, nous tenons à remercier la DDC de nous avoir confié cette mission d'évaluation externe du PVB, ainsi que pour la bonne préparation du déroulement de la mission. Nous adressons un remerciement particulier à M. Ostiné Louverture, Assistant directeur à la Direction des Sols et Ecosystèmes au MdE, pour les discussions professionnelles très enrichissantes. Nous remercions spécialement l'équipe d'HELVETAS Swiss Intercooperation en Haïti pour les discussions franches et leur appui permanent dans nos recherches d'information.

Nous remercions toutes les personnes interrogées par l'équipe de mission pour avoir partagé avec nous leurs analyses de la situation actuelle du PVB et des perspectives pour le Programme, ce qui nous a permis de conduire à bien notre tâche.

Table des matières

Table des matières	4
1. Résumé exécutif	5
2. Mandat et méthode d'évaluation	8
3. Contexte du Projet PVB III	9
3.1 Contexte générale du pays	9
3.2 Les priorités nationales	11
3.3 Le cadre de Coopération Suisse en Haïti	12
4. Résultats atteints du PVB III en mai 2012	13
5. Analyse de l'avancement du Programme	15
5.1 Efficacité	15
5.1.1 Besoin des bénéficiaires	15
5.1.2 Ancrage du PVB	16
5.2 Efficience	19
5.3 Effets et durabilité	23
5.4 Pertinence	26
6. Principaux constats et conclusions.....	28
7. Piste d'orientation pour la nouvelle phase et extension possible de la zone d'intervention.....	29
8. Recommandations.....	33
8.1 Recommandations opérationnelles	33
8.2 Recommandations stratégiques.....	34
9. Bibliographie.....	35
Annexe A : Zone d'intervention du PVB	36
Annexe B : Programme de mission (3 au 18 mai 2012)	37
Annexe C : Termes de référence	38
Annexe D : Personnes/organisations rencontrées.....	45

1. Résumé exécutif

- 1) Le Programme de « Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti (PVB)» est financé par la Coopération Régionale de la DDC et mis en œuvre par l'ONG suisse HELVETAS Swiss Intercooperation. L'objectif général de la 3^{ème} phase vise à « Assurer la pérennité des activités économiques durables inscrites dans une gestion locale des écosystèmes de l'Unité II de la Forêt des Pins et autour de celle-ci ». L'Unité II, ancienne réserve forestière classée en 1937, comprend quelques 15'000 ha, dont 5'700 sont actuellement encore sous couvert forestier. Le PVB touche environ 12-15'000 personnes, vivant toutes en situation de pauvreté, voire de pauvreté absolue. Le taux de couverture forestière actuel ne dépasserait pas 1,5 % du territoire national, ce qui souligne l'absolue pertinence du Programme quant à la conservation de la Forêt des Pins.
- 2) La conception du Programme est en accord avec les politiques et stratégies nationales y relatives. L'environnement est un des piliers nationaux des 4 E (Environnement, Emploi, Etat de droit et Education) de la politique du Chef de l'Etat. Le PVB s'inscrit au Programme de coopération à moyen terme (2011-2013) de la Coopération Suisse dans le Domaine 2 (*Amélioration des conditions de vie de la population rurale avec un accent sur la sécurité alimentaire*) et 3 (*Gestion durable des ressources naturelles et réduction des risques de désastres naturels*).
- 3) La 3^{ème} phase du PVB (2010-2012) coïncide avec les 3 années post-séismes qu'a connues le pays. Le projet a démarré vers le mois de juillet 2010, soit plus de 6 mois après la date de démarrage prévue en raison de la désorganisation totale de la société et de l'économie du pays suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Le contexte socio-politique, économique et écologique demeure encore très fragile en Haïti au moins pour plusieurs années et le risque reste éminent que des catastrophes naturelles en lien avec les cyclones et les séismes réduisent à néant les progrès du développement.
- 4) En tenant compte des désastres naturels survenus pendant la phase et du contexte politique fragile, les résultats atteints par le Programme sont très encourageants. Des multiples activités bien conçues en général ont été menées par le Programme au niveau de cinq projets développés, à savoir 1) pépinière et reboisement, 2) commercialisation des fruits locaux, 3) appui au développement de l'apiculture, 4) zonage participatif et Corps de surveillance environnemental et 5) amélioration de la production agricole et protection de l'environnement. Il est à noter, que les résultats atteints par les différents projets ne sont pas en concordance avec le cadre logique de phase ce qui rend l'évaluation difficile ; le cadre logique n'a pas été amendé en conséquence.
- 5) L'accès aux multiples informations demande beaucoup de temps dû au stockage de données à différents niveaux (différents projets). Cette gestion inconsistante des données rend le suivi et l'évaluation des activités plus difficiles. Une base de données centralisée et bien conçue facilitera la planification, le suivi et l'évaluation des activités.
- 6) En général, l'équipe du PVB maîtrise bien les techniques liées aux différentes activités des projets. Dans ce contexte, la mise sur pied des différents comités communautaires a été déterminante pour la qualité des réalisations basées sur des contrats d'engagements avec des bénéficiaires.
- 7) Le PVB a répondu largement aux différents besoins de la population dans la zone d'intervention au niveau a) gestion de forêt, b) participation et c) création de revenu :
 - a) La sensibilisation environnementale menée par le PVB et le travail du Corps de Surveillance Environnemental, composé de membres de la population, se sont

- montrés fortement efficaces. Les menaces pour la forêt ont grandement diminuée : depuis deux ans il n'y a plus de feux de forêt et nous n'avons pas observé des traces fraîches d'exploitation du bois gras.
- b) Le PVB a facilité le renforcement ou la mise en place de nombreuses structures communautaires pour assurer la participation de la population et organiser les différentes activités du Programme. Cependant, l'affiliation, le rôle et le fonctionnement de l'Organisation Paysanne pour le Développement de la Forêt à Mare Rouge et le Comité Local de Référence ne sont pas du tout clair pour ses membres et pour la population. De plus, plusieurs personnes remplissent de multiples fonctions dans les différents comités ce qui induit une accumulation de tâches au niveau de quelques personnes et ainsi empêche une représentation équilibrée de la population au niveau des projets du PVB.
 - c) La promotion des activités agro-économiques (et appui en matériel), le renforcement des capacités des bénéficiaires (formation technique et formation en gestion), ainsi que la création d'emplois temporaires pour exécuter les différentes activités du PVB sont fortement appréciés.
- 8) L'approche du PVB a réussi d'associer la protection de la forêt et le développement rural dans la zone d'intervention qui pourrait servir comme modèle pour l'ANAP. Le PVB a grandement encouragé l'implication des autorités locales (CASEC et ASEC) des huit sections communales dans les actions des projets. Malgré la bonne intégration du personnel du MARNDR et du MdE au niveau du PVB, l'impact du PVB au niveau de la politique sectorielle nationale est plutôt mitigé.
- 9) Les effets des actions du PVB se retrouveront surtout dans le renforcement des capacités locales par la formation. Les activités génératrices de revenus préconisées sont loin de pouvoir se pérenniser, elles sont, pour la plupart, des activités nouvellement introduites ou peu familières et qui nécessitent du temps pour leur maîtrise, leur dissémination et l'appropriation. Le rythme d'avancement du zonage devrait suivre la capacité de bénéficiaires de mener des activités de gestion et de génération de revenu. La protection de la Forêt des Pins et les interventions de reboisement de clairières et de mesures de conservation de sol (structures biomécaniques) du PVB ont eu des effets significatifs par rapport à la réduction des risques en aval des bassins versants.
- 10) L'équité de genre n'est pas suffisamment prise en considération au niveau de la composition de l'équipe du PVB et de la représentation des bénéficiaires au niveau de différents comités.
- 11) La mission d'évaluation externe recommande la continuation du « Programme de Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti » avec une nouvelle phase. Cette nouvelle phase doit systématiquement prendre en compte la gestion des risques et des désastres dans tous les projets mis en œuvre par le PVB ainsi que les recommandations formulées dans le chapitre 8. La poursuite du Programme est principalement basée sur a) la pertinence environnementale de l'appui de la Coopération Suisse, b) la gestion participative des ressources naturelles selon une approche innovatrice et appropriée, c) l'acceptation du PVB par les autorités locales et la forte implication sur le terrain des deux Ministères de tutelle technique concernés et d) sur la nécessité de poursuivre la promotion des activités génératrices de revenu afin d'avoir un impact viable au niveau des ménages dans la zone d'intervention.
- 12) Au niveau des pistes d'orientation pour la nouvelle phase la stratégie initiale du PVB reste valable mais dans sa mise en application les ajustements suivants s'imposent:
- a) Assurer une représentation équilibrée de la population dans sa participation aux activités du PVB ;

- b) Appuyer le Gouvernement au niveau national dans la mise en application des stratégies de gestion des ressources naturelles ;
 - c) Revitaliser les contacts et échanges avec la République Dominicaine et le CBC ;
 - d) Approfondir les connaissances au niveau écosystèmes (dynamisme) et des produits forestiers ; assurer activement la capitalisation systématique des expériences à travers des différents réseaux.
- 13) Au niveau du renforcement des structures de L'Etat dans la gestion de ressources naturelles, la mission d'évaluation supporte l'appui technique et financier du MdE au niveau national par la DDC. Thématiquement, la DDC devrait appuyer prioritairement les dossiers clefs de la politique sectorielle nationale qui sont en relation avec la mise en œuvre du PVB afin d'établir des liens entre les actions au niveau local et national. La DDC devrait chercher à établir un partenariat avec les bailleurs de fonds dans le secteur environnemental à travers la création d'un forum de concertation au niveau du MdE afin de favoriser l'échange régulier et l'harmonisation des approches entre les bailleurs de fonds et le MdE.
- 14) La mission recommande un engagement continu et à long terme de la DDC vu que le contexte politique actuel est favorable pour que le PVB puisse avoir un impact réel au niveau de la définition des orientations au niveau national en matière de gestion durables des ressources et de la réhabilitation des écosystèmes dégradés. Le renforcement de la gouvernance nationale (au moins 5-10 ans) et le renversement de la dégradation environnementale (15-20 ans) est un défi de longue haleine ce qui demande un engagement continu et à long terme de la DDC.
- 15) La mission d'évaluation externe est en faveur d'étudier une extension possible de la zone d'intervention de la DDC dans le Massif de la Selle pour lancer un nouveau projet d'aménagement du terroir lié aux activités de génératrices de revenu à court terme selon l'approche GIBV.

2. Mandat et méthode d'évaluation

L'équipe d'évaluation externe était composée du Dr. Urs Bloesch d'Adansonia-Consulting comme chef d'équipe et de Mme Frantzie Dubois, ingénieur-agronome comme consultante nationale. La mission était accompagnée dans les visites de terrain de M. Ostiné Louverture, Assistant directeur à la Direction des Sols et Écosystèmes au MdE.

Le Programme de « Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti » est un programme bilatéral entre le Gouvernement de la République d'Haïti et le Gouvernement Suisse représenté par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Le Programme est financé par la Coopération Régionale de la DDC et mis en œuvre par l'ONG HELVETAS Swiss Intercooperation¹.

Le Programme PVB est issu d'une demande de la DDC (section Ressources Naturelles et Environnement – NRU) auprès d'Helvetas pour conduire une action portant sur la diversité biologique en Haïti. Le Programme a reçu un premier financement dans le cadre du Programme Environnement Global de la DDC sur des fonds mis à disposition à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération suisse. La 1^{ère} phase d'identification et de planification a duré de fin 2003 à juin 2005. La 2^{ème} phase a duré quant à elle de juillet 2005 à décembre 2009 (y compris une prolongation d'une année suite aux décalages constatés dans la mise en œuvre). La phase actuelle, dotée d'un budget de 2,14 millions CHF, a débuté en janvier 2010 et se terminera en décembre 2012.

L'**objectif général** visé par cette 3^{ème} phase est de:

Assurer la pérennité des activités économiques durables inscrites dans une gestion locale des écosystèmes de l'Unité II de la Forêt des Pins et autour de celle-ci,

Les **objectifs spécifiques** visent à:

- 1) Stimuler, développer et/ou renforcer la valorisation économique de certains produits issus de la zone tampon et/ou de la forêt;
- 2) Stimuler et renforcer les bases d'une implication des acteurs locaux dans un mécanisme participatif et formalisé de gestion (surveillance, conservation et protection) de l'Unité II en lien avec le SNAP/ANAP et le CBC;
- 3) Contribuer à la dynamisation du dialogue politique sectoriel national sur les "aires protégées" par la diffusion de connaissances sur les écosystèmes forestiers et le partage d'expériences sur la gestion locale de l'Unité II de la Forêt des Pins.

L'évaluation externe du PVB devait couvrir les deux champs suivants: (voir termes de référence en Annexe C) :

- a) **Optique rétrospective:** Appréciation critique des stratégies choisies, de la qualité et de la durabilité des acquis et du degré d'avancement du projet PVB, tant au niveau micro qu'au niveau macro.
- b) **Optique prospective:** Elaboration de recommandations et de visions en vue de la probable prochaine phase du PVB en considérant un élargissement éventuel du programme en termes de zone et/ou de problématiques spécifiques touchées.

¹ HELVETAS Swiss Intercooperation est née le 1er juillet 2011 de la fusion entre Helvetas (fondée en 1955) et Intercooperation (fondée en 1982).

L'Unité II de la Forêt de Pins de quelques 15'000 ha, ancienne réserve forestière classée en 1937, se situe dans le Massif de la Selle au sud-est de Port-au-Prince (voir cartes en annexe B) où il existe encore des vestiges de forêts de pins quasi monospécifiques composées de *Pinus occidentalis* endémique à l'Est de l'île de Cuba et à l'île d'Hispaniola. Environ 12-15'000 habitants vivent dans la zone d'intervention du Programme.

L'évaluation externe s'est déroulée du 3 au 18 mai 2012 (voir programme en Annexe B). La **méthode d'évaluation** avait pour objectif d'inclure au maximum les différents acteurs au niveau de la préservation et valorisation de la biodiversité en haute altitude en Haïti. Un ensemble de documents liée au Programme et à son contexte a été consulté (pour les documents clés voir termes de référence en Annexe C). Les évaluateurs ont pu constater sur le terrain l'état des écosystèmes en question et ils ont également visité les réalisations du PVB au niveau de l'Unité II de la Forêt des Pins. De plus, de brèves visites ont été réalisées auprès des autres intervenants dans le Massif de la Selle, à savoir l'Unité I de la Forêt des Pins (FLM) et le Parc National la Visite (Fondation Seguin et le projet Araucaria XXI). Ceci qui a permis à l'équipe d'évaluateurs de faire des observations directes, de mener des entretiens formels et informels avec les équipes de projets, les autorités (CASEC et ASEC) et les bénéficiaires locaux tout en assurant des échanges continus avec l'équipe du PVB. Par manque de temps lors de la mission, l'entrevue avec le MARNDR a été conduite le 29 mai 2012 par la consultante nationale.

Au niveau national les réflexions ont été conduites avec la Direction de HELVETAS Swiss Intercooperation, les deux Ministères techniques en lien avec le Programme et les partenaires de mise en œuvre des activités. La consultation a aussi touché des organisations et des personnes ressources intéressées à la gestion des aires protégées et à la problématique de l'aménagement des bassins versants. Les méthodes de tenue des entretiens ont varié selon les cas incluant des discussions dirigées avec des questions clés en fonction des personnes interrogées et des entretiens plus spontanés et ouverts. En fin de mission, l'équipe d'évaluation a présenté ses conclusions préliminaires lors d'un atelier de restitution avec le BUCO de la DDC, HELVETAS Swiss Intercooperation et des représentants du MdE et du MARNDR. Cet atelier a permis d'échanger les points de vue et d'approfondir les analyses proposées. Finalement, un débriefing destiné aux responsables des Centrales de la DDC et d'HELVETAS Swiss Intercooperation a eu lieu le 18 juin à Berne.

3. Contexte du Projet PVB III

3.1 Contexte générale du pays

La 3^{ème} phase du PVB (2010-2012) coïncide avec les 3 années post-séismes qu'a connues le pays. Le projet a démarré vers le mois de juillet 2010, soit plus de 6 mois après la date de démarrage prévue en raison de la désorganisation totale de la société et de l'économie du pays suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cette désorganisation s'est exprimée par des milliers de sans-abris² entassés un peu partout dans les principales villes des Départements de l'Ouest et du Sud Est, des millions de tonnes métriques de décombres obstruant les voies et handicapant les secours et des milliers de personnes en migration³ aller-retour dans les centres urbains affectés vers d'autres lieux. Ces populations en déplacement étaient, avant le séisme, logées dans les 4 villes les plus sévèrement touchées par le séisme, villes toutes situées dans les deux Départements géographiques où le PVB est actif. L'organisation des différentes conférences par des donateurs internationaux, la modification de la loi d'urgence et la création de la CIRH/FRH par le Gouvernement

² 1'237,032 personnes selon le Bulletin du Gouvernement du 15 février 2010

³ 511'405 (idem)

laissaient présager une reconstruction rapide du pays, qui s'est en réalité avérée être très lente.

Bien que les effets directs du séisme aient été négligeables dans l'aire du PVB, toutes les 8 sections communales de l'Unité II de la Forêt des Pins ont accueilli des familles, incluant des personnes estropiées, selon un rapport de mission de Helvetas (5 au 10 février 2010) relatant la consultation des ASEC et CASEC des dites sections, interrogés en focus-groupe avec des membres de la population. Quelques 200 maisons ont été détruites et 300 endommagées, des sources taries, quelques éboulements ont induit le décès d'animaux, des citernes en maçonnerie se sont fissurées et vidées de leur eau, etc. Les cadres du projet ont dû s'investir dans les activités de sensibilisation pour prévenir notamment l'installation des personnes déplacées à l'intérieur de la forêt et l'intensification de la pratique du bois gras dans la forêt.

En octobre 2010, la situation du pays se compliqua d'avantage avec une épidémie inédite de choléra qui s'est déclarée dans tout le pays en partant du Département de l'Artibonite. Selon la DPC, du 19 octobre 2010 au 24 janvier 2011, l'épidémie de choléra a occasionné en Haïti 4'030 décès, 117'930 hospitalisations et l'examen de 209'034 personnes par les autorités sanitaires. En ce qui a trait au choléra, environ 10 décès ont été enregistrés dans l'Unité II et les cadres du PVB ont dû consacrer beaucoup de temps et de travail pour la sensibilisation de la population, pour la distribution de produits d'hygiène destinés à la prévention de l'épidémie et pour organiser le transport ambulancier de malades vers le Centre de santé de Belle Anse.

L'enjeu de l'année 2010 au niveau politique était également l'organisation des élections générales dans le pays, qui furent ensuite réduites par le Gouvernement à des élections présidentielles et législatives. Ces élections, dont la date a été fixée par le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies en référence à l'article 134-2 de la Constitution, se sont tenues sans la participation de certains partis politiques arguant de leur méfiance vis-à-vis du Conseil électoral provisoire et du Gouvernement d'alors. Ces élections se sont achevées en mai 2011 avec la contestation, de toutes parts, des résultats du suffrage du premier tour et par des violences dans plusieurs villes durant toute la période électorale. Il faut aussi souligner que tout de suite après le tremblement de terre, au début du mois de février, des pluies diluviennes sont tombées dans les départements des Nippes et du Sud-Est occasionnant des inondations importantes et faisant 17 morts et 4'417 sinistrés⁴. De plus le passage au mois d'octobre 2010 du cyclone Thomas qui a causé des dégâts importants en détruisant les cultures en fleurs du pois Congo (*cajanus cajan*) et du petit mil (sorgho), et en causant la mort d'une partie importante du cheptel animal dans deux départements dont le Sud-Est en partie couvert par la zone d'intervention du PVB. Déjà en 2007/2008 le passage de cinq cyclones⁵ sur le pays avait occasionné de très nombreuses victimes et des dégâts majeurs aux infrastructures, ainsi que des pertes considérables dans l'agriculture et dans l'élevage, également dans la zone de travail du PVB.

Ces fléaux ont a) fortement aggravé la vulnérabilité des communautés et favorisé la prise en charge, presque totale, de la gouvernance du pays par la communauté internationale, b) eu des conséquences énormes sur le mental des gens, des incidences directes et non-négligeables sur les moyens de subsistance des familles aussi en zone d'intervention du PVB et c) ont perturbé la mise en œuvre des plans d'opération annuels du PVB principalement au début de la phase.

Le contexte socio-politique, économique et écologique demeure encore très fragile en Haïti au moins pour plusieurs années et le risque reste éminent que des catastrophes naturelles

⁴ Bulletin du Gouvernement, 1 au 4 mars 2010

⁵ Octobre/novembre 2007: cyclone Noël; août/septembre 2008: 4 cyclones consécutifs à savoir Fay, Gustav, Hanna et Ike.

en lien avec les cyclones et les séismes réduisent à néant les progrès du développement, reste éminent. Avant le séisme du 12 janvier 2010, Haïti était déjà le pays le plus pauvre d'Amérique latine et des Caraïbes. Haïti dépend fortement de l'aide étrangère (15 % de son PIB). Depuis 20 ans, son revenu réel par habitant affiche une croissance annuelle négative. Sur les 9,9 millions d'habitants, quelque 80% vivent au-dessous du seuil de pauvreté (PMT 2011-13). La forte densité de population, la surexploitation des ressources naturelles, la déforestation, les méthodes de culture peu adaptées et l'érosion fortes des sols ont entraîné une situation alimentaire de plus en plus précaire au fil des ans, ce qui rend le pays dépendant de l'aide alimentaire. L'économie du pays est elle aussi très sensible aux prix des denrées sur le marché mondial. Pas moins de 80% des recettes d'exportation ont été utilisées avant le séisme pour régler la facture des importations alimentaires. En 2011, il occupait le 158ème rang sur les 187 pays classés selon l'Indice de développement humain (IDH) qui mesure le niveau de la santé, de l'éducation et du revenu des pays (<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>).

En outre, il fait partie des quatre pays les plus touchés par la corruption dans le monde (http://www.asteclist.com/index.php?option=com_content&view=article&id=277%3Ales-pays-les-plus-corrumpus&Itemid=126&lang=en). Le secteur informel y représente 85 % du revenu national, dont 75 % sont générés par les femmes. La répartition des revenus y est des plus inégale puisque 4 % des habitants possèdent plus de 66 % des ressources. En Haïti, 52 % des femmes et 48 % des hommes sont analphabètes (voir aussi factsheet Haïti, PMT 2011-13).

3.2 Les priorités nationales

En novembre 2007, le gouvernement d'Haïti s'est engagé pour une stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) en préconisant sept axes de développement. Le PARDN présenté par le Gouvernement haïtien lors de la conférence des donateurs qui s'est tenue à New York le 31 mars 2010 fut le cadre (post-séisme) de coordination du Gouvernement haïtien pour les interventions en Haïti.

Durant la période du PVB III, trois déclarations de politique générale des Premiers ministres J.M. Bellerive, G. Conille et L.S. Lamothe se sont succédées comme grandes orientations en préconisant, en résumé, la gestion intégrée des bassins versants, la restauration des sols dégradés, la reforestation, l'aménagement du territoire, la satisfaction des besoins en énergie domestique, la gestion durable de la biodiversité, la réduction de la vulnérabilité environnementale et le renforcement de la capacité du MdE.

Selon un inventaire du CIAT (non exhaustif puisque le PVB n'est pas compté) pour la période de 2008 à 2014, une trentaine de projets dans le domaine de l'environnement sera mise en œuvre à travers 12 institutions nationales, internationales, le MARNDR et le MdE. Ces projets reçoivent le financement de la coopération bi et multilatérale et d'ONG. Ces projets totalisent environ 224 millions de US\$ de budget sur la période. Le CIAT a proposé un premier brouillon de proposition de politique et de stratégies pour l'aménagement des bassins versants. Le CIAT organisera en juin 2012 un atelier pour le design d'une formation qui intégrera une approche et des techniques communes en matière d'aménagement de bassins versant dans le pays et qui seront issues du consensus entre tous les acteurs présents à cet atelier.

Le budget alloué au MdE pour les périodes fiscales d'octobre 2008 à septembre 2009, d'octobre 2009 à septembre 2010 et d'octobre 2010 à septembre 2011 était respectivement de 202, de 210 et de 303 millions de gourdes. Ces montants correspondent à 0,4%, 0,5% et à 0,63% du budget national annuel ! Ce pourcentage ne reflète en rien les priorités accordées par ces Gouvernements à l'environnement, et en particulier à la vulnérabilité

environnementale, aux risques de désastres naturels et aux conséquences des changements climatiques. Le budget de l'actuel Gouvernement n'est pas public, il n'est connu qu'au Parlement et au Gouvernement. L'une des stratégies du MdE est d'avoir une participation active dans les projets mis en œuvre par des ONG aux fins de capitaliser sur ces expériences et de les intégrer comme actifs dans ses bilans.

Au bilan du MdE du 20 octobre 2011 au 1 mai 2012 (MdE 2012), dans la logique des 4 E (Environnement, Emploi, Etat de droit et Education) de l'actuel Chef de l'Etat, les réalisations s'énoncent comme suit (résumé des principales réalisations):

- a) Réforme interne pour le développement des capacités techniques et fonctionnelles ;
- b) 1'220 ha de plantations forestières et fruitières dans 8 communes et production de 10'000'000 de plants (dont 20% des fruitiers);
- c) Facilitation de l'acquisition de réchauds améliorés par 800 femmes restauratrices de 3 communes ;
- d) Mise à disposition du Gouvernement de 3'000'000 de bombonnes GPL (gaz pétrole liquéfié) et l'appareillage par un partenaire ;
- e) 500 ha de terre restaurés et disponibilité d'un guide méthodologique de cogestion et d'un système d'indicateurs de suivi environnemental ;
- f) Distribution de 500 filtres à eau solaire à 500 femmes dans 6 communes ;
- g) Implication de l'EDH (électricité d'Haïti) dans une politique volontariste de développement d'énergies renouvelables ;
- h) Processus de formulation de plans d'adaptation des communautés côtières d'Haïti au changement climatique ;
- i) Acquisition de 1,5 millions de US\$ d'équipements pour l'ONEV pour le montage de quatre autres stations sismologiques ;
- j) D'autres initiatives de création de 7'000 emplois verts, de renforcement du corps de surveillance environnementale et de formation de cadres ;
- k) Acceptation de la Réserve la Selle comme première Réserve de Biosphère de l'UNESCO ce qui renforce aussi les efforts de protection pour le Corridor Biologique Caribéen.

Ces réalisations montrent la bonne intention politique mais sont de loin d'être suffisantes pour inverser la dégradation environnementale en Haïti.

3.3 Le cadre de Coopération Suisse en Haïti

La Coopération Régionale finance depuis 1998 un projet dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement et depuis 2003 un programme dans le domaine de la protection des forêts (le PVB). HELVETAS Swiss Intercooperation est mandatée pour la mise en œuvre de ses initiatives. Le Conseil fédéral a décidé en mars 2010, après le tremblement de terre de janvier 2010, d'élargir la coopération au développement en Haïti, pour compléter l'engagement de l'aide humanitaire. La Suisse s'est engagée à mettre à disposition une somme de 36 millions CHF pour la période 2010–2012. Depuis juillet 2011, le bureau de coopération est intégré dans l'Ambassade de Suisse. Cette entité représente maintenant à la fois l'Aide humanitaire et la Coopération régionale. Le Responsable de la Coopération, ancien Directeur du Programme Helvetas Haïti a pris ses fonctions en mai 2011. Un Coordonnateur adjoint pour la Coopération Régionale a commencé en juillet 2011 et est appuyé depuis mai 2012 par un Responsable national de Programme. Ce dernier avait suivi le PVB depuis son démarrage, ensemble avec l'actuel Responsable de la Coopération Suisse.

L'Aide humanitaire et la Coopération régionale de la DDC ont élaboré conjointement le Programme de coopération à moyen terme (PMT) pour Haïti 2011-2013. L'orientation

stratégique prévoit la mise en œuvre d'une approche de *Comprehensive aid* dans laquelle des instruments de l'Aide humanitaire et de la Coopération régionale (et d'autres acteurs potentiels de l'administration fédérale) sont mis en place de façon parallèle et complémentaire. Le PMT vise à apporter une contribution quantifiable à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population haïtienne grâce à des investissements dans le développement durable des infrastructures publiques, à la promotion des revenus et d'une gestion durable des ressources naturelles, parallèlement au renforcement systématique des institutions étatiques. La Coopération régionale a maintenant le défi de développer un nouveau programme de coopération à plus long terme, avec la perspective qu'Haïti devienne en 2013 un nouveau pays prioritaire de la DDC, suite à la décision institutionnelle d'augmenter les engagements de la DDC dans les Etats fragiles.

4. Résultats atteints du PVB III en mai 2012

Le tableau 1 présente le bilan de l'objectif général et des objectifs spécifiques du PVB III selon le cadre logique du projet. Les commentaires de l'équipe d'évaluation sont insérés dans la dernière colonne du tableau. Un tableau plus détaillé sur le bilan des résultats escomptés pour la phase III du projet a été élaboré ensemble avec l'équipe du PVB le 9 mai 2012.

Tableau 1. Bilan par rapport à l'objectif général et aux objectifs spécifiques du PVB III

Objectifs de la phase (2010-2012)	Indicateurs	Réalisations en mai 2012	Commentaires
Objectif de phase: Assurer la pérennité des activités économiques durables inscrites dans une gestion locale des écosystèmes de l'Unité II de la Forêt des Pins et autour de celle-ci			En tant que Programme de biodiversité, l'objectif est trop focalisé sur les activités économiques et en même temps trop ambitieux pour la phase; pas d'indicateurs de phase
Objectif spécifique 1: Stimuler, développer et/ou renforcer la valorisation économique de certains produits issus de la zone tampon et/ou de la forêt	Le développement des produits et services issus de et autour de la réserve procure aux 500 (au moins) familles touchées des revenus alternatifs et supplémentaires au moins équivalents à ceux procurés par les pratiques non contrôlées de la réserve (soit environ 5'000 à 10'000 HTG / famille / an)	800 familles ont bénéficié des activités de maraichage; Un échantillon de 50 familles en maraichage (chiffre collecté en 2011) avec un revenu moyen de 19'685 HTG / familles) <i>75 personnes</i> ayant vendu des fruits à l'atelier pour un revenu moyen de 1'097 HTG; 20 collecteurs actifs de semences de pins ont gagné un revenu entre 4'000 et 40'000 gourdes par période de récolte.	De nombreuses activités mises en œuvre par le projet (ateliers de transformation des fruits, boutique d'intrants agricoles, formations, unités de ruchers etc.) mais les mécanismes de planification et de suivi de ces actions ne sont pas systématiques pour évaluer aisément les indicateurs fixés

<p>Objectif spécifique 2 : Stimuler et renforcer les bases d'une implication des acteurs locaux dans un mécanisme participatif et formalisé de gestion (surveillance, conservation et protection) de l'Unité II en lien avec le SNAP/ANAP et le CBC</p>	<p>Les autorités et populations locales expérimentent et proposent au niveau central les plans (au moins 1) et les règlements de base (au moins 2 directives locales) pour une gestion locale durable de l'Unité II de la Forêt des Pins et des zones tampons proches</p>	<p>Zonage sur 3'100 ha de l'Unité II</p> <p>Montage du CSE</p> <p>Pas de Plan monté ni de règlements de base proposés pour la gestion durable de l'Unité II</p>	<p>Les plans opérationnels annuels et les documents spécifiques de projet suivent peu le cadre logique du document de base pour la phase en termes de planification par rapport aux indicateurs du cadre logique</p>
<p>Objectif spécifique 3: Contribuer à la dynamisation du dialogue politique sectoriel national sur les "aires protégées" par la diffusion de connaissances sur les écosystèmes forestiers et le partage d'expériences sur la gestion locale de l'Unité II de la Forêt des Pins</p>	<p>Les informations et les expériences de l'Unité II de la Forêt des Pins alimentent les réseaux thématiques nationaux et s'enrichissent elles-mêmes des dynamiques développées dans le cadre du SNAP et du CBC et contribuent ainsi au dialogue politique sectoriel</p>	<p>Pas de capitalisation systématique des expériences acquises</p> <p>La Direction du Project n'est pas en contact avec l'initiative CBC</p> <p>Le document du SNAP existe et HELVETAS Swiss Intercooperation a participé à son montage.</p>	<p>Pas de capitalisation systématique des expériences acquises et du partage avec les réseaux</p>

En tenant compte des désastres naturels survenus pendant la phase et du contexte politique fragile et peu favorable (voir chapitre 3.1), les résultats atteints par le Programme sont très encourageants. Des multiples activités bien conçues en général ont été menées par le Programme au niveau de cinq projets développés, à savoir 1) pépinière et reboisement, 2) commercialisation des fruits locaux, 3) appui au développement de l'apiculture, 4) zonage participatif et CSE et 5) amélioration de la production agricole et protection de l'environnement. Les activités sont analysées plus en détail au niveau du chapitre 5. Cependant, plusieurs activités ont été lancées récemment et une évaluation approfondie est encore trop précoce.

Au niveau général l'équipe d'évaluation fait le constat suivant :

- En tant que Programme visant la préservation et la valorisation de la biodiversité la connaissance de l'écosystème (dynamisme des peuplements de pins et des formations arbustives de feuillus) et de sa biodiversité (et de son utilité) est fondamentale et devrait être davantage reflétée au niveau des activités.
- Les cadres actuels du Programme n'ont pas participé à l'élaboration du cadre logique.
- Difficulté de comparer les résultats (et les indicateurs) prévus selon le cadre logique avec les résultats atteints par les différents projets (contrainte pour le déroulement de la mission d'évaluation) ; le cadre logique n'a pas été amendé en conséquence.
- Formulation des objectifs, résultats et indicateurs souvent peu précis ce qui rend l'évaluation difficile.

5. Analyse de l'avancement du Programme

5.1 Efficacité

5.1.1 Besoin des bénéficiaires

Lors des différents entretiens avec la population et les autorités locales, il est clairement ressorti que le PVB a répondu largement aux différents besoins de la population dans la zone d'intervention :

Besoins de mieux gérer la forêt et de reboiser

Comme précurseur du CSE, l'OPDFM avait déjà monté en 2008 une brigade pour surveiller la forêt, quelques années après la révocation des gardes forestiers en 1997 par le Gouvernement et la fermeture du projet ATPPF. La sensibilisation environnementale menée par le PVB par la suite et le travail du CSE, composé de membres de la population, se sont montrés fortement efficaces. Les menaces pour la forêt ont grandement diminué : depuis deux ans il n'y a plus de feux de forêt et nous n'avons pas observé de traces fraîches d'exploitation du bois gras. Il n'y a pas non plus de cultures de thym à l'intérieur de la forêt. La coupe de bois vert pour la construction (bois de chauffe) est devenue peu fréquente. Ceci est contraire à la situation dans l'Unité I où nous avons constaté plusieurs incendies en forêt (voir Fig. 2) ayant eu lieu pendant la dernière saison sèche ainsi que de multiples traces fraîches d'exploitation du bois gras (voir Fig. 1).



Fig. 1. Exploitation du bois gras à l'Unité I de la Forêt des Pins (11.5.12).



Fig. 2. Incendie de forêt à l'Unité I de la Forêt des Pins (11.5.12).

Besoins de vivre ensemble et de participation

Principalement à travers le montage de différents comités, le PVB a mis en cohésion et en interaction des gens dans leurs localités et dans la prise de décision dans la gestion de la forêt.

Besoins de revenus

La coupe d'arbres et l'exploitation du bois gras sont des activités plus rentables pour la population que l'agriculture ou l'élevage. Selon une enquête réalisée par le PVB en 2006, le bois gras rapporte annuellement à un ménage entre 7'000 et 10'000 HTG et ne requiert aucun investissement. Environ 80% des ménages de la région avaient recours à cette activité à des degrés divers. Dans les dernières années, l'exploitation illicite du bois gras a fortement diminué. La promotion des activités agro-économiques (et appui en matériel), le renforcement des capacités des bénéficiaires (formation technique et formation en gestion), ainsi que la création d'emplois temporaires pour exécuter les différentes activités du PVB sont fortement appréciés, même si la population souhaiterait que le PVB appuie encore davantage les activités de l'élevage.

Il est à signaler que le Programme répond seulement à une partie des priorités relevées par la population et les autorités locales. Plusieurs fois, lors de différents entretiens, des besoins en santé ont été exprimés vu le manque de dispensaires et l'enclavement de la région. Cependant, une contrainte importante est à signaler par rapport à la population interrogée de la zone d'intervention du PVB ; la grande majorité des personnes interrogées (principalement des membres des différents comités) sont des bénéficiaires directs du Programme et leur perception par rapport au PVB peut être différente de celle des personnes qui ne profitent pas directement de cet appui externe.

5.1.2 Ancrage du PVB

Au niveau local

Une des stratégies à long terme du PVB est « l'implication effective des populations locales et la prise en compte de leurs besoins de base (voir Document de Projet, 1^{er} juillet 2005 – 31 décembre 2008) pour obtenir les résultats escomptés. Le PVB a ainsi facilité le renforcement ou la mise en place de nombreuses structures communautaires pour assurer la participation de la population et organiser les différentes activités du Programme.

L'OPDFM est la principale assise sociale du projet. Elle est actuellement un regroupement de 24 groupements d'hommes et de femmes en provenance de toutes les sections communales de l'Unité II. Elle a été créée en 2003 pour reboiser les zones déboisées. Elle a été remembrée en septembre 2009 par le PVBII et a été reconnue officiellement en décembre 2010 par le Ministère des Affaires Sociales. L'OPDFM dispose de statuts et de règlements internes et est gérée par un Conseil d'administration composé d'un comité exécutif avec neuf membres (5 H, 4 F) et d'un Comité de surveillance de trois personnes (2 H, 1 F). Le Comité exécutif est coiffé par un Président. L'OPDFM délègue, en concertation avec le PVB, un ou plusieurs membres dans les différents comités qui soutiennent les actions du PVB. Cependant, l'affiliation, le rôle et le fonctionnement de l'OPDFM ne sont pas du tout clair pour ses membres et pour la population (voir aussi procès-verbal de l'atelier diagnostique participatif du 18 au 19 novembre 2011). De plus, une représentation équilibrée de toute la population de la zone d'intervention n'est pas assurée dans les différentes actions. Tout ceci hypothèque une réelle appropriation des actions post PVB par la population locale.

Le **Comité Local de Référence** prévu dans le Document de Projet du PVB III comme mécanisme participatif de gestion locale de l'Unité en vue d'avoir une instance de gestion pouvant être intégrée à l'ANAP a été constitué en avril 2011. Le Comité Local de Référence n'est pas encore fonctionnel ; sa composition reste confuse pour les membres rencontrés et ces derniers ne connaissent pas encore le rôle qui leur est dévolu.

Le **CSE** dirigé par le MdE et constitué des habitants des localités aussi bien de l'intérieur de la Réserve que de sa zone tampon est chargé de veiller à ce que les cahiers des charges

des différentes zones soient respectés en collaboration étroite avec le Comité Local de Référence. Le CSE est très actif et efficace au niveau de sensibilisation et protection de la forêt et n'est pas armé comme les CSE des autres aires protégées ; il a été constitué en avril 2011, après une formation de 13 jours, dispensée par le MdE, aux 33 personnes sélectionnées (29 H, 4 F) sur les 66 inscrites. La création du CSE a été fortement soutenue par l'OPDFM qui en a fait la demande au MdE, à travers Helvetas, dans le but de continuer de manière formelle, leur initiative de 2008 de créer une brigade de surveillance de l'Unité II avec un groupe de 25 personnes (appelé groupe 25). Les membres du CSE s'organisent assez bien, malgré certaines difficultés logistiques, pour mettre fin aux pratiques illicites des riverains en étroite collaboration avec les autorités locales.

Le **Comité de Reboisement** composé de 11 personnes, dont 1 femme, originaires des zones où il existe des clairières à reboiser. Son rôle est a) d'identifier les clairières et les zones où existent des sauvageons, b) de sensibiliser les personnes vivant dans ces espaces de clairières pour prendre part au reboisement, c) de participer activement aux activités de reboisement et d) d'assurer l'entretien des plantations réalisées. Le comité signe les contrats avec les bénéficiaires du reboisement au nom du PVB pour l'exécution et l'entretien des plantations. Sur les 1'100 ha de clairières 200 ha ont été reboisés.

Des **Comités de Gestion** sont mis systématiquement sur pied par le PVB pour chaque projet mis en œuvre et pour la conduite de certaines activités spécifiques. Ces comités regroupent des leaders de l'OPDFM et des personnes ressources concernées (27H, 16 F). En général, le bénéficiaire d'activité signe un contrat d'engagement avec ces comités et ces contrats sont approuvés par le CASEC concerné et le responsable du projet au PVB. Comme contrepartie pour les appuis socioéconomiques octroyés par le Programme, les bénéficiaires participent à des actions d'intérêt public (plantations d'arbres, correction de ravines...) du PVB.

Dans la promotion de la participation locale visée, le PVB s'est heurté au faible niveau d'organisation antérieur de la population locale et au taux élevé d'analphabétisme dans la zone d'intervention. Plusieurs personnes remplissent de multiples fonctions dans les différents comités ce qui induit une accumulation de tâches au niveau de quelques personnes et ainsi empêche une représentation équilibrée de la population au niveau des projets du PVB.

Le PVB a grandement encouragé l'implication des autorités locales (CASEC et ASEC) des huit sections communales dans les actions des projets. En effet, elles participent au **Comité Local de Référence**, au Comité de Reboisement, au choix des bénéficiaires des activités et elles appuient le CSE. Le **Comité Local de Référence** est chargé de faire appliquer le zonage et les règlements qui l'accompagnent, ainsi que le corps de surveillance de la Réserve. Les autorités locales ont reçu du PVB des soutiens en renforcement institutionnel et en formation sur la gouvernance locale et ont aussi pris part à une visite d'échange d'expériences transfrontalières avec des projets de biodiversité en République Dominicaine. L'allocation d'un petit budget aux autorités locales pour qu'elles puissent mener eux-mêmes des activités de gestion de ressources naturelles pourrait encore les responsabiliser davantage. Les autorités ont exprimé leur engagement inconditionnel au PVB.

Un partenariat institutionnel avec le CEPF a pu être établi. Le PVB a pu solliciter un appui du CEPF de US\$ 70'845 pour réaliser notamment des activités de reboisement de clairières par l'OPDFM en concertation avec le PVB et les Ministères impliqués dans la gestion de la Réserve. Le projet a démarré le 1^{er} décembre 2011 et prendra fin le 31 décembre 2013.

Au niveau régional

Le Programme a une très bonne notoriété au niveau régional. Les cadres sont actifs au niveau de la table sectorielle du Département du Sud-Est et sont en concertation régulière

avec les autres intervenants du Massif de la Selle. Le PVB participe à la table des acteurs du Parc National la Visite. Les actions des autres acteurs de la région comme celles de la Fondation Seguin et du projet Araucaria XXI au Parc National la Visite s'inspirent des méthodes et stratégies du PVB comme par exemple celles du montage du CSE ou de la méthode de zonage. La BID s'est inspirée également des expériences du PVB pour définir l'approche de gestion de l'aire protégée du Parc National de Macaya dans le sud du pays mais il n'y a pas de concertation entre PVB et ONG nationales du Parc National de Macaya.

Au niveau national

Le décret cadre de janvier 2006 crée l'ANAP dont ses fonctions sont définies dans l'article 54 du décret cadre pour la gestion de l'environnement. L'ANAP peut être défini, partant de ses fonctions, comme l'organe exécutif du SNAP qui s'occupe de la coordination des acteurs, se soucie de la participation de tout un chacun dans le système de gouvernance et s'assure de l'atteinte des objectifs (MdE 2012). Le SNAP est l'un des instruments dont dispose le Système National de Gestion de l'Environnement (SNGE) pour faciliter la gestion de l'environnement, selon l'article 28 du décret cadre sur la gestion de l'environnement. Le SNAP vise à harmoniser les approches au niveau des aires protégées comme celle du zonage, qui a été testée entre 2008 et 2009 par le PVB II dans une zone pilote de 600 ha autour de la localité de Mare Rouge.

L'ANAP a été montée ayant peu d'expériences antérieures dans la gestion des aires protégées. Le secrétariat de l'ANAP n'est pas encore mise en place et le financement n'est pas assuré (MdE 2009). Par rapport aux structures de gestion et de surveillance, le PVB a anticipé le montage du SNAP/ANAP, de manière à ce qu'une fois monté et fonctionnel, le SNAP/ANAP n'aurait plus qu'à reprendre ces structures de gestion et de surveillance en les intégrant dans son fonctionnement. A ce titre le Comité Local de Référence du PVB pouvant devenir le Conseil de Gestion au niveau de l'ANAP. Le MdE et HELVETAS Swiss Intercooperation se sont engagés sur la base d'un protocole d'accord à œuvrer ensemble dans le cadre de la phase III pour la gestion et la surveillance de l'Unité II de la Forêt des Pins.

La législation haïtienne n'est pas claire sur les responsabilités de gestion des aires protégées. Le PVB s'est retrouvé confronté à des luttes intestines entre le MARNDR et le MdE quant à la tutelle des aires protégées suite au décret cadre de 2006 qui attribuent la gestion des aires protégées au MdE. Des confusions s'installent et les approches sont différentes, par exemple au niveau du CSE le MdE emploie des gardes armés et le MARNDR des gardes non armés dans le même espace de la forêt. L'approche du PVB a réussi d'associer la protection de la forêt et le développement rural dans la zone d'intervention. L'approche de mise en place du CSE incluant la participation communautaire est différente de celle utilisée dans les autres aires protégées et pourrait servir comme modèle pour le MdE.

Haïti n'est pas membre de l'UICN et les aires protégées ne sont pas officiellement classées. La Forêt de Pins est potentiellement dans la catégorie II (Parc national) selon la stratégie de montage de l'ANAP (MdE 2009). Les acteurs au niveau des aires protégées sont principalement le PNUD (appui institutionnel du MdE, SNAP), le PNUE (CBC), la BID (Parc National de Macaya), la Coopération espagnole (Araucaria XXI, Parc National la Visite), la GIZ (mise en disposition des coopérants au niveau de la mise en œuvre des projets et au niveau MdE). Quelques ONG internationales sont également engagées dans cette problématique, à titres d'exemples citons : Agro-Action Allemande ou la FLM (les deux à l'Unité I de la Forêt des Pins). Au niveau de gestion des bassins versants une dizaine de projets d'envergure sont actives avec des sommes engagées de l'ordre de plus de US\$ 35 millions par an. De plus, une multiplicité de projets d'ONG, d'une durée et sur des espaces généralement plus limités, sont conduits à travers l'ensemble du territoire (CIAT 2010).

L'Objectif spécifique 3 du PVB voulait contribuer à la dynamisation du dialogue politique sectoriel national sur les aires protégées. Ce travail devait se faire à travers le partage d'expériences sur la gestion locale des ressources naturelles et la diffusion de connaissances au niveau des écosystèmes forestiers et de l'Unité II de la Forêt des Pins. La faiblesse du PVB III dans la production systématique de documents pour disséminer les connaissances a entravé le partage d'expérience avec les autres acteurs (l'évaluation externe de 2009 a encore jugé très positif la capitalisation faite par le PVB II !). Il faut aussi souligner l'absence d'un réseau environnemental rassemblant tous les acteurs dans le domaine de la gestion des aires protégées pour un partage permanent des expériences. L'initiative intéressante de forum électronique au niveau des aires protégées lancée par le PVB en 2009 pour des fins d'information et des échanges techniques entre des organisations/personnes intéressées s'est malheureusement endormie. Le comité de pilotage, qui s'est réuni deux fois jusqu'à maintenant, n'a pas pu jouer son rôle dans la capitalisation et la dissémination des résultats.

Au niveau transfrontalier

La République Dominicaine a une bonne réputation par rapport à l'aménagement des aires protégées qui couvrent environ 15% du territoire national. L'écotourisme est bien développé en République Dominicaine. Malgré la stratégie à long terme du PVB qui vise le développement de perspectives transfrontalières peu d'échanges ont eu lieu avec la République Dominicaine pendant cette phase.

Les Caraïbes font partie des 25 *biodiversity hotspots* dans le monde (Myers et al. 2000). Les Ministres de l'Environnement de Haïti, Cuba et de la République Dominicaine se sont engagés le mardi 7 août 2007 à créer un couloir biologique dans les Caraïbes en réponse au changement climatique affectant la région. Ces espaces créent une continuité entre des régions présentant une biodiversité exceptionnelle avec un taux d'endémisme très élevé et facilitent la migration des espèces. L'impact du séisme de janvier 2010 en Haïti a bouleversé certaines activités initialement projetées et l'initiative devrait être revitalisée.

En résumé, le PVB d'HELVETAS Swiss Intercooperation bénéficie d'une très bonne réputation au niveau de la population et des autorités locales ainsi qu'au niveau régional/national grâce aux bonnes relations de longue date avec les partenaires et les Ministères de tutelle technique, sa compétence professionnelle et une fiabilité très appréciées par les différents acteurs. Malgré la bonne intégration du personnel du MARNDR et du MdE au niveau du PVB (voir chapitre 5.2), l'impact du PVB au niveau de la politique sectorielle nationale est plutôt mitigé. Tandis que le MdE est en faveur de la promotion de l'approche du zonage du PVB au niveau des autres aires protégées, le MARNDR rejette cette méthode en matière de gestion des réserves forestières. De plus, l'ancrage du PVB au MdE n'est pas du tout systématique, ses actions ne sont pas du tout mentionnées dans le bilan établi par le MdE (2012)!

En tenant compte des lacunes du système de planification et de suivi qui rend l'évaluation difficile, l'objectif spécifique 1 (valorisation des produits) est plutôt atteint tandis que les objectifs 2 et 3 ne sont que partiellement atteints.

5.2 Efficience

Gestion des ressources financières

Les activités du PVB III ont démarré seulement vers le mois de juillet 2010, soit plus de 6 mois après la date de démarrage prévue. Cela explique aussi le solde de 42% au 30.3.2012 encore disponible pour le reste de la phase (voir Tableau 2). Le solde servira également à

financer un troisième chalet au niveau du Mare Rouge destiné comme logement pour les cadres additionnels du PVB et du MdE avec des coûts estimés à 8'000'000 HTG (≈182'000 CHF).

Tableau 2. Bilan financier PVB III au 30.3.2012

Budget PVB III	Budget	Dépenses au 30.3.2012 (CHF)	Dépenses au 30.3.2012 (%)
Service de HELVETAS Swiss Intercooperation (siège)	74'200	23'806	32%
Service de HELVETAS Swiss Intercooperation (local)	143'160	62'504	44%
Expert long terme (expatriés et nationaux)	214'380	81'490	38%
Expert court terme (expatriés et nationaux)	292'130	190'666	65%
Support local	585'490	504'259	86%
Fonds fiduciaires	790'640	358'221	45%
Grand total	2'100'000	1'220'946	58%

Commentaires :

- 1) L'appui du consultant international (inclut dans le budget comme expert court terme) pour le suivi des activités a été remplacé fin 2010 par des missions du personnel technique de la Centrale HELVETAS Swiss Intercooperation.
- 2) Support local : coûts locaux de fonctionnement du Programme tels honoraires du personnel, formation continue, logistique, équipement (achat, entretien...).
- 3) Fonds fiduciaires : Projets avec les partenaires, toutes les dépenses pour les réalisations telles formation, zonage, appuis aux alternatives agricoles, etc.

Gestion des ressources humaines

Le MARNDR et le MdE participent aussi directement dans la mise en œuvre du PVB. On y retrouve trois membres du personnel du MARNDR et un du MdE (tous des hommes) impliqués directement dans l'exécution du projet sous la base de protocoles d'accord signés entre les deux Ministères et Helvetas. Chacun est responsable d'un projet du PVB et ils reçoivent un salaire complémentaire et des per diems de la part du PVB en complément de leur salaire nominal qui est payé par leur Ministère de tutelle. Le Coordinateur, quant à lui, est payé par HELVETAS Swiss Intercooperation. Après une période avec plusieurs changements au niveau de la responsabilité du PVB, l'actuel Coordinateur a pris ses fonctions en septembre 2010. Une conseillère technique allemande est mise à disposition par la GIZ pour appuyer le PVB, principalement pour le projet de commercialisation des différents produits. La bonne connaissance du terrain et du contexte local des cadres du PVB en général ont certainement favorisés la bonne mise en œuvre des projets du PVB III.

Organisation et gestion

Le système de suivi des activités et la collecte des données n'est pas systématique au niveau du PVB. En tant que Programme d'aménagement du terroir le SIG et la télédétection sont très peu utilisés. Les cartes sont très utiles comme outil de planification et de communication. Cela se manifeste aussi dans l'absence actuelle quasi totale de confection et d'utilisation de cartes⁶. La visualisation des différents espaces d'aménagement peuvent aussi éviter des confusions par rapport à certaines zones. Nous avons constaté que, selon l'interlocuteur, la compréhension de certaines unités est différente comme par exemple pour certains, la zone tampon et à l'extérieur de la forêt (zone marron) tandis que pour d'autres elle se trouve à l'extérieur de la Réserve (Unité II).

⁶ Pendant le PVB II les cartes ont été élaborées et utilisées fréquemment.

Il nous semble que le système de gestion de données au niveau du PVB n'est pas assez performant. Une multiplication d'activités des différents projets a considérablement augmenté la quantité de données qui, à l'avenir, continuera encore à augmenter. L'accès à ses informations, cependant, demande beaucoup de temps dû au stockage de données à différents niveaux (différents projets). Cette gestion inconsistante des données rend le suivi et l'évaluation des activités plus difficiles. Une base de données centralisée et bien conçue facilitera la planification, le suivi et l'évaluation des activités.

Qualité des travaux

En général, l'équipe du PVB maîtrise bien les techniques liées aux différentes activités des projets et basées sur une approche participative. Dans ce contexte, la mise sur pied des différents comités communautaires a été déterminante pour la qualité des réalisations basées sur des contrats d'engagements avec des bénéficiaires. En résumé, les constats suivants peuvent être dressés par activité:

- Les quatre pépinières sont bien gérées ; production essentiellement de pins (peu de feuillus des Rak Bwa et de fruitiers) ; les techniques de plantations sont bien maîtrisées ;
- Des témoins des feux passés sont fréquents au niveau de l'Unité II : de nombreux troncs ont des traces de carbonisation et la strate herbacée sur des surfaces brûlées est souvent quasi exclusivement composée de grandes fougères (*Pteridium aquilinum*) avec une absence totale de rajeunissement d'essences de ligneux (surtout les pins, voir photo sur la page de couverture). Cependant, depuis deux ans la forêt de l'unité II n'a plus brûlée. La largeur des pare-feu ne dépassent guère 3 m et ne sont pas entretenus ce qui est absolument insuffisant pour empêcher la propagation d'un feu (voir Fig. 3). Selon la topographie il fallait plutôt prévoir une largeur de 15 – 30 m pour les pare-feu. L'impact du feu au niveau de la végétation d'une forêt à *Pinus occidentalis* du Juan B. Pérez Rancier National Park de la République Dominicaine est décrit par Horn et al. (2001). Il ressort de cette étude que le rajeunissement de *Pinus occidentalis* de moins de 10 cm de diamètre (à hauteur de poitrine) est particulièrement vulnérable aux effets de feu.
- Maraichage: bonne appropriation des techniques de production des légumes par les bénéficiaires mais la production des légumes en haute altitude est risquée (maladies, aléas climatique); l'altitude autour de 2'000m empêche une haute diversification de légumes mais elle conforte certaine culture comme le poireau, la pomme de terre et le petit pois par exemple. La production de légumes est destinée à l'autoconsommation des ménages pour compléter la diète alimentaire et la commercialisation pour la génération des revenus, dans la mesure que cette production peut s'intégrer dans les zones tampons et étalée sur courbe de niveau dans les aménagements de bassins versants.
- Elevage: faible exploitation du potentiel pastoral (contrainte de disponibilité en eau toute l'année); actuellement les activités sylvo-pastorales sont interdites dans l'Unité II par les cadres du MARNDR au PVB III. Toutefois, cette activité pourrait y être conduite sans grands dommages pour la forêt.
- La mise en place par les bénéficiaires de structures biomécaniques constitue une mesure efficace de protection de sol et techniquement bien réalisée. Les murs secs sont renforcés par la plantation du bois blanc (bouturage) et l'herbe à éléphant ou l'herbe du Guatemala. Actuellement, le PVB a mené ces travaux de conservation de sol dans six micro-bassins versants de la Ravine Pintade en lien avec l'avancée du plan de zonage (voir Fig. 5).
- Les activités de commercialisation des fruits locaux et de l'apiculture sont encore au stade expérimental et une évaluation de leur performance est trop précoce.



Fig. 3. Des pare-feu d'une largeur de 2- 3 m couvert d'une épaisse couche de litière ne sont pas suffisants pour empêcher la propagation du feu.



Fig. 4. Le dernier exemplaire d'une espèce de genévrier endémique du Massif de la Selle (*Juniperus gracilior* var. *ekmanii*) connu à l'unité II de la Forêt des Pins (Savane Cheval).



Fig. 5. Les murs secs sont renforcés par la plantation du bois blanc (bouturage) et d'herbe à éléphant ou d'herbe Guatemala (micro-bassin versant de la Ravine Pintade).

5.3 Effets et durabilité

Le PVB III a mis en œuvre un ensemble d'activités dont la plupart sont très importantes en termes de préservation de la forêt et de la biodiversité, et de génération de revenus pour la population.

En termes de **protection de la biodiversité**, les actions suivantes ont été réalisées : zonage sur 3'100 ha, plantation de pins sur 200 ha de clairière avec des plants produits dans quatre pépinières ou repiquage de sauvageons, et gestion des *Rak Bwa* (restauration à travers la plantation de feuillus indigènes). De plus, pour le partage d'expériences, le premier draft de bulletin sur la reproduction du *Pinus occidentalis* et une fiche technique sur la germination de certaines espèces de feuillus sont en révision avant leur publication ; le PVB s'est investi dans la reproduction du genévrier (*Juniperus gracillor var. ekmanii*).

En relation avec la **valorisation de la biodiversité** une expérience pilote de valorisation des produits forestiers non ligneux a été réalisée et un atelier de transformation-conservation des fruits sauvages de la forêt et des pêches est fonctionnel. Il est géré par un groupe de 29 personnes dont 3 hommes et a déjà produit 813 bocaux de 8 onces de confiture, gelée et fruits au sirop de juin à août 2011 (saison des fruits sauvages). Cet atelier fait partie du réseau national ANATRAF pour l'appui technique et de commercialisation de fruits transformés. Des premières expériences ont été tentées avec des supermarchés de Port-au-Prince mais il fallait encore davantage travailler sur le débouché en améliorant aussi l'attractivité de l'étiquette du produit. De plus, l'équipe du projet a installé cinq unités apicoles pilotes de cinq ruchers chacune, cinq pépinières de 3'000 plantes mellifères chacune. Une étude (non achevée) expérimentale in situ est en cours pour l'exploitation durable de la résine de *Pinus occidentalis*. Apparemment les travaux ne sont pas concluants pour permettre cette dite exploitation de résine et la suite de ce dossier n'est pas encore décidée au PVB III.

Protection et aménagement de micro-bassins versants, une superficie de 69,2 ha sur les 670 ha du bassin versant de la ravine Pintade a été restaurée avec des cordons de pierres et des haies végétales. Sur ce périmètre environ huit km de ravines sont corrigées avec des seuils de pierres sèches renforcés avec de la végétation.

Revenu des activités économiques

- 15 personnes travaillant à l'atelier de fruits durant 2 jours ont gagné 150 HTG par jour ;
- 75 personnes (surtout femmes et enfants) de tirer un montant total de 12'271 HTG en vendant des fruits à l'atelier de transformation ;
- 20 collecteurs de semences de pins de gagner entre 4'000 et 40'000 HTG par période de récolte (2 fois/an), le montant total payé par le PVB aux collecteurs pour la période est de 142'959 HTG ;
- 4 pépiniéristes ont réalisé 182'450 HTG à partir des contrats de production de pins et de fruitiers avec le PVB en 2011 et 2012; 160'682 HTG payés aux ouvrières et ouvriers des pépinières pour le remplissage de sachets, les opérations de désherbage et de repiquage ;
- 50 familles des 800 familles en maraichage ont bénéficié (enquête en 2011) ont eu un revenu moyen de 19'685 HTG / familles.

Les revenus de la boutique d'intrants agricoles mis en place restent méconnus. La gestion de cette boutique par l'OPDFM est défaillante et des réflexions sont en cours pour de nouvelles stratégies d'orientation de la boutique. Les revenus (32'660 HTG) de la vente des 249 bocaux sur les 1'064 bocaux de fruits produits seront eux réinvestis dans l'achat de matériels et d'intrants pour l'atelier. Pour les deux produits les plus importants la gelée de mûres réalise un bénéfice de 8,2 HTG par bocal tandis que la confiture de pêche totalise un déficit de 7 HTG. Les revenus bruts de l'atelier de fruits devraient être plus importants une

fois que les 496 bœufs transportés dans des lieux inconnus du Responsable auront été comptabilisés par le PVB.

Les **effets** des actions du PVB se retrouveront surtout dans le renforcement des capacités locales par la formation. De nombreuses personnes sont formées, en apiculture (50 familles) en fabrication de matériels apicoles (5 artisans dont 2 femmes), comme technicien en apiculture (10 moniteurs apicoles dont 1 femme), en santé animale (19 personnes, répartition par sexe non connue), en pépinière (20 personnes dont 1 femme). Dans la collecte de semences de pins, 20 personnes (des hommes uniquement) sont habilitées à collecter ces semences. De plus, 800 familles sont habilitées dans la production de légumes en montagne (sur courbes de niveau) et de nombreuses personnes formées en fabrication de fertilisants organiques tout en maîtrisant certaines techniques de production dans le choix et la rotation des cultures.

En rapport aux effets des activités économiques de génération de revenus sur les bénéficiaires, la plupart des activités à date sont, soit au stade expérimental (transformation de fruits, production de miel ...) soit que les revenus sont très intimement liées à la présence du PVB (production de plants, moniteurs techniques...). L'élevage de bovidés, de caprins-ovins n'est pas toléré dans l'Unité II de la forêt par les techniciens du PVB à l'instar des pratiques de l'Unité I. Il est à noter que l'élevage (bovins, caprins, ovins et volailles), bien que recommandé par les bénéficiaires (rapport d'atelier pré-exécution du projet et post séisme) a été négligé comme activité génératrice de revenus. Des activités en santé animale et en production de fourrage ont été entreprises. De plus, une activité d'introduction de poules pondeuses améliorées a eu lieu à titre de prime à 10 personnes (unité de 60 pondeuses de race ISA-Brown) et les premiers résultats sont prometteurs selon le PVB. Cette introduction de poulets a aussi permis, par le croisement avec les poules indigènes une augmentation des performances zootechniques de ces dernières et de leur valeur marchande (poids vifs). Cette activité bien que concluante et rentable n'a pas été poursuivie.

En accord avec l'objectif de phase du PVB III qui est d'assurer la pérennité des activités économiques durables inscrites dans une gestion locale des écosystèmes, les activités préconisées sont loin de pouvoir se pérenniser, elles sont, pour la plupart, des activités nouvellement introduites (collecte de semences de pins) ou peu familières (apiculture, transformation de fruits) et elles nécessitent du temps pour leur maîtrise, leur dissémination et leur appropriation. La commercialisation des produits visés ne s'inspirent pas suffisamment de la débrouillardise et du savoir-faire des bénéficiaires. Il faut encore au moins une phase pour que les micro-entreprises émergentes au niveau des activités agro-économiques deviennent indépendantes. L'effet économique du PVB est principalement lié à la création d'emploi laquelle dépend du PVB. En général, les effets économiques au niveau des ménages grâce aux paiements de salaires et à la promotion des activités agro-économiques (et appui en matériel) sont difficiles à évaluer à cause de l'absence d'indicateurs appropriés et d'une baseline socio-économique de la zone d'intervention de l'Unité II. Il est ainsi difficile d'analyser l'effet au niveau de la réduction de la pauvreté pour les différentes couches de la population de l'Unité II. Afin de s'assurer de l'appropriation du zonage par la population et autorités locales il fallait veiller que le rythme d'avancement du zonage suit la capacité de bénéficiaires de mener des activités de gestion (règlement et contrats) et de génération de revenu.

La viabilité économique des activités de protection coûteuses pose un défi à moyen et à long terme par rapport à leurs prises en charge. A titre d'exemple les coûts de quelques activités :

Coût/ha de reboisement (en incluant les coûts de production de plants) :

- Avec des sauvageons: 12'500 HTG
- Avec des plantules produites en pépinières: 27'000 HTG

Coût d'installation et de maintien de pare-feu par km:

- Entretien de pare-feu: 5'000 HTG
- Installation de pare-feu: 9'000 HTG

Coût annuel de fonctionnement du CSE (avril 2011 à mars 2012) : 1'107'600 HTG

Comme souligné, des membres de la population participent à la gestion des activités du Programme mais il y a de façon apparente un problème de représentation de la population de par la faiblesse des organisations communautaires (principalement l'OPDFM) qui délèguent les mêmes personnes dans les différents comités évoluant avec le PVB. Les cadres du projet paraissent impuissants et avancent des arguments tels que l'enclavement de la zone et le fort taux d'analphabétisme au sein de cette population cible. Il faudrait quand même interroger le contrôle du pouvoir local par certains leaders et les profits réguliers (salaires) fournis par le Programme. Il existe certes un taux appréciable de services fournis par la population sous forme de *Koumbit* ou mise en commun gratuitement de la force de travail pour réaliser des tâches communautaires ou collectives moyennant des repas comme pour les travaux de reboisements et autres. Toutefois le pouvoir local paraît être entre les mains de leaders religieux dont la tâche devient facile vu la forte constitution de la population par des familles migrées dans la région et ne sont pas de vraies autochtones.

Equité de genre

La composition de l'équipe HELVETAS Swiss Intercooperation est à forte majorité masculine. Sur le terrain, elle est en totalité composée d'hommes et au bureau de HELVETAS Swiss Intercooperation elle est en forte majorité, même au niveau du personnel de soutien (sauf au niveau des cuisines). Sur 37 cadres (confer organigramme) de HELVETAS Swiss Intercooperation, il y a six femmes dont quatre d'entre elles sont des secrétaires.

Dans la composition des différents comités, et au niveau des personnes formées les femmes sont fortement sous-représentées (pour les détails voir chapitres 5.1.2 et 5.3) et leur rôle est le plus souvent dans la trésorerie non pas parce qu'elles sont seulement honnêtes mais également parce qu'il y a peu d'argent à gérer et ces femmes sont le plus souvent utilisées pour la préparation des aliments pour les *Koumbit* qu'organisent ces comités. Le CSE n'a que quatre femmes sur 33 personnes l'une d'elles est carrément affectée à la préparation des aliments quotidiens du reste du groupe malgré sa formation identique à celle des autres membres du CSE. Il est vrai que le comité de l'atelier de préparation de fruits est composé en majorité de femmes (26 sur 29 personnes), mais la rentabilité de l'atelier est loin d'être atteinte et les profits générés sont hypothétiques. Par contre, les quatre pépiniéristes sont des hommes avec des contrats de production fortement subventionnés et ce sont des femmes qui font tous les travaux et reçoivent des gratifications au gré du propriétaire. L'argument stéréotype de l'incapacité des femmes pour tel type de travaux est souvent avancé comme critères de sélection. Cependant, au niveau des bénéficiaires la répartition entre hommes et femmes est équilibrée et pour les activités de maraîchage même toutes les bénéficiaires sont des femmes.

Gestion des risques et des désastres

La zone d'intervention du PVB se trouve sur la crête du Massif de la Selle et ainsi en amont des bassins qui s'écoulent soit vers le cul-de-sac (Port-au-Prince) au nord soit vers la côte de Belle Anse au sud. Les risques naturels en amont des bassins versants sont principalement liés aux cyclones accompagnés par des fortes précipitations causant une forte érosion et des glissements de terrain et des effondrements. Le risque sismique reste éminent dans cette zone d'Haïti. De plus, le risque des feux de forêt pendant la saison sèche est élevé. La population locale est particulièrement vulnérable dû à la pauvreté générale, la faible gouvernance, l'aménagement anarchique de l'espace et la dégradation du couvert végétale.

La méthode de zonage est basée sur une approche par micro-bassin versant, afin d'aboutir à une gestion intégrée des ressources d'une entité facile à appréhender géographiquement pour la population locale. La protection de la Forêt des Pins (château d'eau) et les interventions de reboisement de clairières et de mesures de conservation de sol (structures biomécaniques) du PVB ont eu des effets significatifs par rapport à la réduction des risques en aval des bassins versants (inondations, glissements de terrains, réductions de sédiments dans les rivières...). Le PVB a aussi renforcé la capacité de ces autorités en matière de GRD par la formation et le montage de quatre comités locaux de GRD (en collaboration avec la DPC) intégrés au système national de GRD. Le PVB pourrait encore renforcer sa composante GRD en tenant compte du cycle complet de GRD : prévention, mitigation, préparation et intervention.

5.4 Pertinence

La conception du Programme est en accord avec les politiques et stratégies nationales y relatives. Le Document de Projet du PVB III s'inspire du DSNCRP est en ligne avec quatre axes de cette stratégie nationale à savoir : a) l'amélioration de la gouvernance environnementale, b) la lutte contre la dégradation des terres et la gestion durable de la biodiversité, c) la réduction de la vulnérabilité environnementale des pauvres et d) l'adaptation aux changements climatiques. L'environnement est un des piliers nationaux des 4 E (Environnement, Emploi, Etat de droit et Education) déclaré par le Chef de l'Etat. Le PVB III est en concordance avec les trois déclarations de politique générale des Premiers ministres. Le PVB est en accord avec la politique et stratégie préconisée par le CIAT **et avec** deux des trois options les plus prioritaires du PANA (2006), à savoir *l'Aménagement des bassins versants et la Valorisation et la conservation des ressources naturelles*.

Le PVB s'inscrit au PMT (2011-2013) de la Coopération Suisse dans le Domaine 2 (*Amélioration des conditions de vie de la population rurale avec un accent sur la sécurité alimentaire*) et 3 (*Gestion durable des ressources naturelles et réduction des risques de désastres naturels*). Le Programme contribue aux Objectifs du Millénaire pour le Développement : 1) Pauvreté, 3) Equité et genre (partiellement) et 7) Durabilité environnementale.

Historiquement, Haïti était couvert de forêt. Selon Hatzenberger (2001) plus de 95% du territoire était boisé avant la colonisation européenne (voir Fig. 6). Au début des années 1960 il restait encore 20% de forêt. Le taux de couverture forestière a ensuite passé à moins de 10% dans les années 1980/1990 et aujourd'hui il ne dépasserait pas 1,5 % du territoire national. Il s'agit principalement de résidus de forêts de pins dans les étages de haute altitude et de forêts sèches côtières. En y ajoutant la couverture arborée cultivée, qui comprend les espaces en café, cacao, fruitiers, bois d'œuvre et cultures vivrières associées, les espèces pérennes occupent au total environ 15% du territoire haïtien (CIAT 2010). Quant à l'Unité II de la Forêt des Pins, la surface boisée (forêts de pins et *Rak Bwa*) à l'intérieur des limites fixées par l'ATPPF en 1996, est passée de plus de 7'600 ha en 1978 à moins de 5'500 ha en 2002, soit une diminution moyenne de 90 ha par an (Sciacca 2009).

Actuellement moins de 2% du territoire d'Haïti se trouvent dans les aires protégées (parcs nationaux et réserves forestières), contre environ 15% des territoires de la République Dominicaine et de Cuba. Ces espaces se retrouvent à l'amont de plusieurs agglomérations urbaines importantes et conditionnent à la fois les disponibilités en eau dans ces villes et les risques auxquels elles sont exposées en cas d'intempéries ou de séisme. Ils constituent par ailleurs des réserves de biodiversité et contribuent à l'équilibre des écosystèmes côtiers (CIAT 2010).

Environ 5,4 millions de tonnes de bois sont coupé chaque année⁷. De cette quantité, 4 millions de tonnes servent comme de bois de feu tandis que 1,4 millions est transformé en charbon de bois selon des techniques traditionnelles peu efficaces (MdE 2012). Le prélèvement du bois est de loin très supérieur à la productivité annuelle des formations forestières et agroforestières. La destruction du couvert végétal a entraîné une érosion très forte. On estime que chaque année environ 1'600 t/ha sont perdu avec des conséquences catastrophiques pour le rendement agricole et la sécurité alimentaire du pays, le risque des crues, l'ensablement des barrages et des systèmes d'irrigation. Près de 90% des pertes en terre seraient issues de la mise en culture d'espaces avec des pentes supérieures à 50% qui ne représentent qu'une très faible part des superficies travaillées (CIAT 2010). En effet, les principaux facteurs de vulnérabilité en Haïti sont directement liés aux conditions de pauvreté et à la dégradation environnementale qui augmente de plus en plus le risque des désastres naturels.

Au niveau de la conservation de la biodiversité, il est dénombré, en effet, plus de 5'000 espèces de plantes en Haïti et plus de 600 espèces de fougères. Environ 36% des espèces de plantes haïtiennes sont endémiques d'Hispaniola. Le Massif de la Selle est considéré comme la seconde région la plus riche en diversité en Haïti, après le Massif de la Hotte abritant le Parc National de Macaya (MdE 2012). Selon Horn et al. (2001) la biodiversité des forêts à *Pinus occidentalis* est relativement élevée malgré une strate arborée quasi monospécifique. Cependant, les *Rak Bwa* composé de nombreuses feuillus (arbres et arbustes) sont encore plus riches en biodiversité et en produits forestiers non ligneux (Sciacca 2009).

Pour l'Unité II de la Forêt des Pins, il est important de signaler l'existence d'un dernier exemplaire d'un vieux genévrier (*Juniperus gracilior* var. *ekmanii*) endémique pour Haïti, qui se trouve dans la Savane Cheval à environ 2'100 m d'altitude (voir Fig. 4). Selon la liste rouge UICN des espèces menacées ce genévrier est classé comme espèce en danger critique d'extinction. Il semble que des jeunes plants de ce genévrier existent encore proche du sommet du Pic de la Selle (Daniel Délicieux, communication personnelle).

⁷ Quantité de bois d'œuvre insignifiant et pas connue

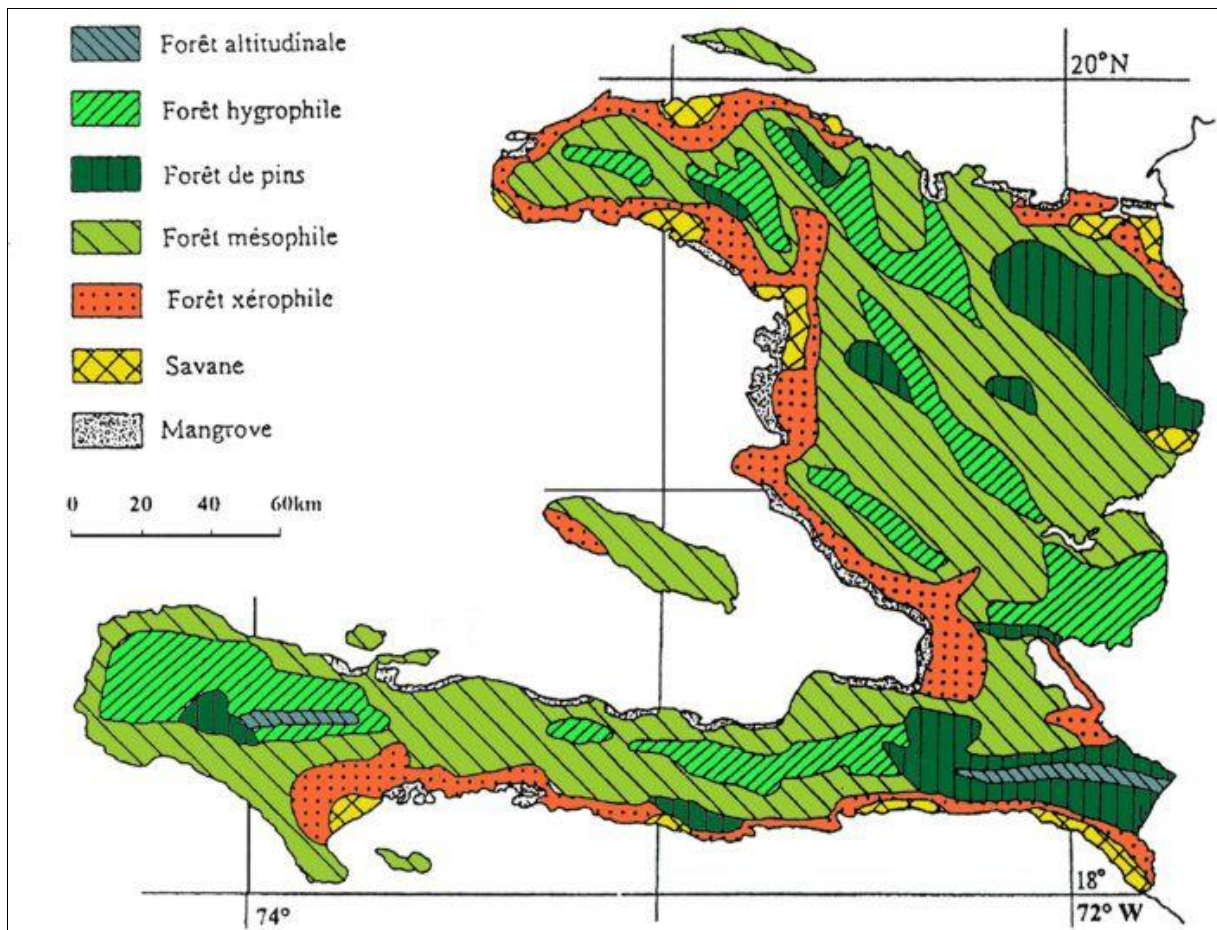


Fig. 6. Végétation probable d'Haïti au début de la colonisation européenne (Hatzenberger 2001).

6. Principaux constats et conclusions

Les résultats atteints du PVB sont très appréciés en tenant compte des désastres naturels survenus pendant la phase, et du contexte politique fragile et peu favorable (voir chapitre 3.1). La mission d'évaluation externe recommande la continuation du « Programme de Préservation et Valorisation de la Biodiversité en haute altitude en Haïti » avec une nouvelle phase. Cette nouvelle phase doit prendre en compte des recommandations formulées dans le chapitre 8. La poursuite du Programme est principalement basée sur a) la pertinence environnementale de l'appui de la Coopération Suisse, b) la gestion participative des ressources naturelles selon une approche innovatrice et appropriée, c) l'acceptation du PVB par les autorités locales et la forte implication sur le terrain des deux Ministères de tutelle technique concernés et d) sur la nécessité de poursuivre la promotion des activités génératrices de revenu afin d'avoir un impact viable au niveau des ménages dans la zone d'intervention.

Le contexte politique actuel est favorable pour que le PVB puisse avoir un impact réel au niveau de la définition des orientations au niveau national en matière de gestion durables des ressources et de la réhabilitation des écosystèmes dégradés.

7. Piste d'orientation pour la nouvelle phase et extension possible de la zone d'intervention

La finalité du PVB selon le Document de Projet (1^{er} juillet 2005 – 31 décembre 2008) est défini comme ci-après :

Favoriser l'articulation entre la préservation et la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité en haute altitude sur l'île Quisqueya et l'amélioration des conditions de vie des populations locales concernées.

Le PVB a développé deux axes d'intervention qui se supportent réciproquement : la réduction de la pauvreté va permettre de diminuer la pression sur les ressources naturelles, tandis que la valorisation de la biodiversité renforce les revenus et la structuration du milieu, qui viennent à leur tour soutenir le développement local.

La stratégie générale du PVB (10-15 ans) s'articule ainsi autour des cinq options fondamentales ci-après :

- A) L'implication effective des populations locales et la prise en compte de leurs besoins de base ;**
- B) Le rôle primordial de l'Etat (central et collectivités locales) ;**
- C) Le développement de perspectives transfrontalières ou binationales ;**
- D) Une approche résolument innovante, de recherche-action, par étapes et visant une capitalisation large ;**
- E) Une préoccupation centrale d'abord socio-économique et environnementale mais accordant progressivement une priorité croissante à la gestion de la biodiversité.**

Le bilan sommaire actuel du PVB III est le suivant par rapport aux options (avec points forts et faibles):

- A) Malgré des problèmes de représentativité de la population dans les différents comités le PVB a su prendre en considération les besoins de la population locale.
- B) Tandis que le PVB a étroitement collaboré avec les collectivités locales et a renforcé la gouvernance locale, la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'Etat par rapport à la gestion des ressources naturelles n'a pas avancé. L'Etat détient une responsabilité centrale dans la préservation et la valorisation durable de ses patrimoines.
- C) Des relations avec la République Dominicaine sont restées au stade embryonnaire et le PVB n'est pas actif au niveau du CBC malgré l'importance primordiale d'une approche transfrontalière dans la gestion des écosystèmes.
- D) La dissémination des résultats et expériences du PVB n'a été faite que très peu.
- E) Le PVB a pu renforcer la protection des écosystèmes de l'aire protégée tout en identifiant des alternatives pour la population locale. Cependant, une connaissance approfondie de l'écosystème est une condition préalable pour la gestion durable des ressources naturelles et le choix des produits forestiers à promouvoir.

Dans les grandes lignes, la stratégie initiale du PVB reste valable mais dans sa mise en application les ajustements suivants s'imposent:

- A) Assurer une représentation équilibrée de la population dans sa participation aux activités du PVB ;
- B) Appuyer le Gouvernement au niveau national dans la mise en application des stratégies de gestion des ressources naturelles ;
- C) Revitaliser les contacts et échanges avec la République Dominicaine et le CBC ;

D/E) Approfondir les connaissances au niveau écosystèmes (dynamisme) et des produits forestiers ; assurer activement la capitalisation systématique des expériences à travers des différents réseaux.

Dans la mise en œuvre du PVB IV les priorités suivantes devraient être prises en compte :

- 1) **Renforcer et consolider le zonage** par des activités de gestion et de génération de revenus (en étroite collaboration avec le CSE) avant de vouloir étendre le zonage indéfiniment (appropriation du zonage par les bénéficiaires) ; chercher le développement de partenariat avec d'autres acteurs qui pourraient intervenir dans la zone ;
- 2) Travailler sur **les filières, la commercialisation et les débouchés économiques** pour les produits de l'Unité II ;
- 3) Mettre en place des **mécanismes de financement** durable à travers notamment le budget du MdE et trouver d'autres sources par exemple taxes sur les produits spécifiques des aires protégées ;

De plus, il faut **renforcer systématiquement la composante GRD** selon une approche GIBV dans tous les projets mis en œuvre par le PVB IV en concertation avec les comités locaux de la DPC. Notamment, il fallait a) identifier ensemble avec la population et autorité locales les zones à risques (glissements de terrains, effondrement et éventuellement inondations) et de les visualiser dans les plans de zonage, b) former les membres des comités locaux par rapport à la GRD (en incluant aussi les aspects de prévention et de mitigation) et appuyer l'élaboration des plans de contingence locaux en cas de catastrophe, c) prendre en compte l'impact du changement climatique au niveau du choix des activités génératrices de revenu et au niveau des risques d'incendies (maintien des pare-feu) et d) mener des campagnes de sensibilisation de la population et autorité locales par rapport aux interactions entre l'utilisation exhaustive des terres et les catastrophes naturelles.

Au niveau du **renforcement des structures de l'Etat** dans la gestion de ressources naturelles, la mission d'évaluation est en faveur d'un appui technique et financier du MdE au niveau national par la DDC. A cette fin, la DDC peut s'inspirer des expériences du projet de renforcement institutionnel du MdE de la BID (PRIGE 2006-2011). Cet engagement permettra de relancer le dialogue politique sectoriel national et transfrontalier. Thématiquement, la DDC devrait appuyer prioritairement les dossiers clefs de la politique sectorielle nationale qui sont en relation avec la mise en œuvre du PVB afin d'établir des liens entre les actions au niveau local et national. A titre d'exemples, citons l'harmonisation des approches au niveau des aires protégées, la délimitation des aires protégées, la gestion intégrée de bassins versants ou l'identification des mécanismes de financement durables pour les aires protégées en tenant compte des possibilités du PSE (accompagné d'un appui financier de la DDC ?). La DDC devrait activement chercher à s'impliquer dans certains dossiers et aurait, par exemple, intérêt à être membre du Comité de pilotage du projet SNAP/PNUD/MdE.

La DDC devrait chercher à établir un **partenariat avec les bailleurs de fonds** dans le secteur environnemental (PNUD, PNUE, BID, GIZ, Coopération espagnole...) à travers la création d'un **forum de concertation** au niveau du MdE (aires protégées, gestion de ressources naturelles) afin de favoriser l'échange régulier et l'harmonisation des approches entre les bailleurs de fonds et le MdE. Une concertation permanente est nécessaire entre la DDC œuvrant au niveau national du dialogue politique et HELVETAS Swiss Intercooperation active au niveau régional et local.

Le renforcement de la gouvernance nationale (au moins 5-10 ans) et le renversement de la dégradation environnementale (15-20 ans) est un défi de longue haleine ce qui demande un **engagement continu et à long terme** de la DDC ce qui est en ligne avec le PMT (2011-2013). La situation politique, économique, juridique et sociale demeure instable et incertaine en Haïti. Tout engagement en faveur du développement en Haïti exige aussi une mise en œuvre extrêmement souple sur le plan des instruments utilisés, afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement à l'évolution de la situation.

L'engagement du Gouvernement au niveau environnemental et le renforcement du MdE énoncé par le PM Lamothe dans sa déclaration de politique générale sont en faveur de la volonté de la DDC de renforcer son appui pour le secteur environnemental en Haïti malgré des inconvénients de la politique sectorielle nationale décrits au chapitre 3.2, le manque de coordination entre les organes étatiques, mais également par des lacunes structurelles antérieures comme l'insécurité foncière et l'aménagement du territoire inexistant. Les perspectives énoncées par le MdE (2012) incluent entre autres les initiatives suivantes :

- a) Augmentation de la **couverture forestière du pays de 1,5% à 5%** les cinq prochaines années, soit environ 970 km² de forêt à établir avec un effort de plantation allant de 15'000 à 20'000 ha par année, à partir de 2012 (PRO-FORÊT HAITI);
- b) Substitution de la technologie de **cuisson au charbon de bois** par celle au gaz de pétrole liquéfié ou au kérosène et faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion d'énergies alternatives ;
- c) Gestion durables des ressources naturelles dans un certain nombre de bassins versants stratégiques du pays par des **travaux à haute intensité de main d'œuvre** au niveau de l'aménagement antiérosif et une gestion efficace des crues dans une perspective de renforcement de la résilience des communautés ;
- d) Consolider le SNAP et accélérer la **mise en opération de l'ANAP** selon le décret cadre du 26 janvier 2006 ; ce programme national PRO-SNAP cherche aussi une **extension des aires actuellement protégées**, la **délimitation** des AP et la gestion durable des **zones tampons** et la valorisation du potentiel **des plantes médicinales**;
- e) Endossement par le gouvernement d'un cadre politique national au niveau des bassins versants, de la biodiversité et de la désertification par la **publication d'un ensemble de document de politique sectorielle**.

Ces investissements et mesures ont également un large potentiel de création d'emploi vert. Particulièrement le programme de reforestation d'envergure demande une préparation et un suivi performant de l'opération afin d'adresser les droits fonciers et d'assurer l'entretien et la gestion de ces plantations à long terme.

La mission d'évaluation externe est en faveur d'étudier une **extension possible** de la zone d'intervention de la DDC dans le Massif de la Selle pour lancer un nouveau projet d'aménagement du terroir lié aux activités de génératrices de revenu à court terme (secteur agricole) selon l'approche GIBV visant les causes des désastres et non seulement les effets. Nous proposons deux options par rapport à la zone d'intervention en impliquant la problématique amont-aval: a) Le micro-bassin sélectionné pourrait se situer en aval d'un micro-bassin du PVB ou b) ou dans un micro-bassin entier (amont et aval) dans les alentours de l'Unité II. Une mission de repérage sera chargée d'identifier un micro-bassin favorable dans le Massif de la Selle pour un nouveau projet d'aménagement du terroir en tenant compte d'éventuelles réalisations et d'expériences en gestion de bassin versant et des connaissances locales, de l'intérêt de participation des différents acteurs, des risques naturels, et du potentiel de développer les activités génératrices de revenu.

L'approche GIBV préconisée prendra en compte de l'aménagement des écosystèmes (*ecosystem-based DRR*, voir PEDRR 2012), des changements climatiques et de la sécurité alimentaire (diversification des activités agro-économiques, stocks stratégiques de semences et d'aliments, micro-assurance...). Le nouveau projet sera basé sur l'expérience de la méthode de zonage et les contrats d'engagement avec les bénéficiaires du PVB. Le PVB et le nouveau projet s'échangeront régulièrement pour a) harmoniser les démarches et les techniques utilisés (aussi entre forêt et zone tampon qui constitue un système) et b) avoir plus d'impact au niveau de la définition des politiques sectorielles nationales. En étroite collaboration avec la DPC et le CIAT, la GRD sera promue dans son intégralité : prévention, mitigation, préparation et intervention et. Des échanges avec d'autres intervenants dans la gestion des bassins versants sera recherchés activement au niveau national (voir renforcement des structures de l'Etat ci-dessus).

Comme élément innovateur les PSE sont un type de mesures d'incitation visant les responsables de l'aménagement des écosystèmes afin de les encourager à améliorer le flux de services environnementaux qu'ils fournissent. Ces incitations, souvent économiques, sont généralement apportées par ceux qui bénéficient des services environnementaux, notamment les bénéficiaires à l'échelon local, régional et mondial. Les PSE constituent un instrument de politique environnementale de plus en plus important aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés (FAO 2012). Les mécanismes actuels de PSE portent surtout sur l'eau, la séquestration de carbone ou la biodiversité.

Dans ce contexte, la promotion des mises en défens pour la réhabilitation des zones stratégiques au niveau des bassins versants pourrait être une option. Dû au manque accru de terre, des parcelles en forte pente ayant une fertilité très basse sont exploitées annuellement. Même si le rendement agricole est très bas, les exploitants continuent de sarcler annuellement ces terrains pour la mise en culture avec des conséquences catastrophiques : la forte érosion enlève toute la couche arable et augmente le risque de glissements de ces terrains et la quantité des sédiments dans les rivières. La mise en défens des terres devrait s'insérer dans une stratégie nationale à élaborer.

Fondation Seguin mène actuellement un programme de mise en défens dans la zone de Berak en récompensant les exploitants pour ne plus cultiver leurs parcelles. Cette zone est un important site de migration pour l'avifaune et une haute valeur de conservation (*Rak Bwa*). Cependant, le défi est la viabilité économique à long terme de cette opération dépendant des fonds propres de la Fondation Seguin. Une option pour le financement des PSE au niveau de la GIBV pourrait être l'élaboration des projets REDD (UN-REDD 2012). Le REDD vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts par une gestion durable des terres à vocation forestière. L'initiative s'appuie sur des incitations financières qui permettent d'obtenir des crédits de carbone. Cependant, vue l'absence d'autorité nationale désignée en Haïti il fallait viser le marché d'échange volontaire qui pourrait être utilisés pour récompenser les exploitants pour la mise en défens de leurs parcelles. Une partie des exploitants pourrait être engagé comme gardien.

La stratégie préconisée de la DDC de renforcer son appui pour le secteur environnemental s'aligne sur les besoins réels de la population, les avantages comparatifs de la DDC et le cadre d'orientation stratégique des autorités nationales et de la communauté internationale. La DDC est un des seuls bailleurs dans le secteur de préservation et valorisation de la biodiversité. Après de longues années de travail dans l'aire protégée, la DDC a acquis, grâce à son partenaire HELVETAS Swiss Intercooperation une expertise pratiquement inégalée dans le pays et qui lui ouvre les portes du dialogue politique au sein du MdE. Le choix de la zone d'intervention de l'Unité II pour le PVB et ses alentours (zone tampon) pour le montage d'un Projet de GIBV est judicieux du fait que cette zone est moins sous pression humaine. Dans cette zone, il y a moins de contestations de la part de la population locale par rapport à

la gestion des ressources naturelles qu'à l'Unité I ou au Parc National la Visite. L'ancrage du PVB au niveau local et les bonnes relations avec les autorités et la population locales sont en faveur d'un nouveau projet d'aménagement du terroir dans la zone du Massif de la Selle qui est très enclavée et ne reçoit pas d'autres appuis du gouvernement ou d'ONG.

8. Recommandations

Les recommandations au niveau **opérationnel** visent la phase actuelle (en partie) et la nouvelle phase. Les recommandations au **niveau stratégique** visent la nouvelle phase et l'extension possible de la zone d'intervention. Il a été tenté de ranger les recommandations selon leurs priorités.

8.1 Recommandations opérationnelles

Au niveau approche

- Travailler au renforcement des organisations locales, i.e. les groupes membres de l'OPDFM pour élargir la représentativité de la population (analphabètes inclus pour la promotion du leadership naturel et non acquis) et la représentation des groupes au sein de l'OPDFM en tenant mieux compte des structures traditionnelles. (groupes de marchandes commerçantes, groupe de sols/sang, escouades, Rara, etc.) en vue d'une meilleure assise sociale; ceci assurera aussi une meilleure représentation de la population au niveau du Comité Local de Référence ;
- Prioriser et réorienter les activités génératrices de revenus en fonction de la vocation forestière et pastorale de l'Unité II (limiter les activités agricoles sur les parcelles fertiles non sujette à dégradation accélérée hors forêt) ;
- En concertation avec les deux Ministères de tutelle technique, tester le sylvo-pastoralisme contrôlé en forêt dans une zone pilote en respectant les règles définies conjointement sur base de contrat (p.ex. obligation d'utilisation des piquets pour attacher le bétail) ;
Amélioration des pâturages/jachères : introduction de légumineuses fixatrices d'azote et semis direct de graminées à haute valeur fourragère ; augmentation la disponibilité en eau en utilisant les murs secs comme seuils d'épandage ;
- Renforcer les activités de protection et de développement des activités économiques en relation avec les formations à haute biodiversité (*Rak Bwa*) comme axe prioritaire ;
- Vulgariser la gestion durable des ressources naturelles du PVB en incluant la thématique du PVB dans les campagnes politiques des autorités locales ;
- Il semble que le manque de bois de chauffe dans la zone n'est pas encore très prononcé. Néanmoins, l'introduction des foyers améliorés nous semble opportune pour diminuer la pression sur la forêt et les arbres pour des fins énergétiques. De plus, les foyers améliorés émettent beaucoup moins de fumée que les foyers traditionnels ce qui diminue fortement le risque de maladies respiratoires des femmes et des enfants exposées à la fumée lors de la préparation des repas selon plusieurs études de l'OMS ;
- Monter un centre d'accueil pour loger les visiteurs (aussi pour renforcer la visibilité du PVB/Suisse) et étudier un sentier pédestre transfrontalier avec la République Dominicaine (Parc National *de la Sierra de Bahoruco* qui est une partie de la Réserve de Biosphère *Jaragua-Bahoruco-Enriquillo*) via l'Unité I de la Forêt des Pins.

Au niveau gestion

- L'équipe du Programme devrait renforcer ses capacités socioéconomiques et culturelles en engageant de préférence une femme ce qui facilitera l'accès au ménage (hommes et femmes) et au savoir-faire local ;

- Mettre en place un système de gestion de données et de suivi-évaluation avec des indicateurs performants. Une base de données bien conçue et transparente permettra un accès facile à l'information recherchée. Le SIG et la télédétection devraient être utilisés plus systématiquement pour améliorer l'analyse des données et pour élaborer des cartes comme outil d'aménagement. Dans ce contexte, le CNIGS se propose pour des formations courtes dans la collecte et l'élaboration des cartes simple (p.ex. avec *google earth*) ;
- L'équipe du Programme devrait être doté à moyen terme par un volet Recherche-Action pour renforcer ces capacités de capitalisation et de dissémination des connaissances et expériences (collaboration avec universités internationales et haïtiennes: stages, mémoire et en concertation avec le SNAP). La plateforme électronique (@-Forum expérimental environnement et aires protégées) devrait être revitalisé et pourrait également servir à stimuler l'échange transfrontalier.

Au niveau technique

- Mener une enquête socio-économique au niveau de bénéficiaires directs et indirects afin de mesurer l'impact de création d'emploi et des activités agro-économiques au niveau de l'Unité II de la Forêt des Pins et d'instaurer un système de suivi avec des indicateurs pertinents qui permettent de suivre l'évolution au niveau de la réduction de la pauvreté des ménages ;
- Mener une recherche-action sur l'exploitation durable du bois gras en zone tampon pour analyser la rentabilité de technique de gemmage économique en haute altitude;
- Matérialiser sur le terrain les limites de l'Unité II basées sur l'ancien bornage de l'ATPPF de 1997 (en collaboration avec le CNIGS) ce qui est en accord avec les perspectives du MdE (2012) ;
- Valorisation des fruits: tester la prune de Japon, la papaye de montagne et l'avocatier greffé (variété de haute altitude) ayant un potentiel de débouché en ville plus intéressant qu'à l'abricot local;
- Au niveau de reboisement des clairières il ne fallait pas reboiser systématiquement toute la clairière là où il existe du rajeunissement de pins (souvent proche de la lisière) ;
- Etudier le potentiel de commercialisation de plantes médicinales ; plus de la moitié de la population recourt uniquement à cette médecine (MdE 2012).

Equité de genre

- Former les cadres du projet en équité de genre et développer/adopter des outils de prise en compte d'équilibre homme/femmes et donner des formations pour le développement du leadership des femmes (ne pas exclure les femmes analphabètes) ;
- Prioriser les plus vulnérables dans les bénéfices des projets.

8.2 Recommandations stratégiques

- Le dialogue politique an niveau national est assuré par la DDC qui cherche à se positionner dans le secteur environnemental: Appui spécifique (technique et financier) de la DDC dans la définition de la politique sectorielle nationale de l'environnement au niveau des dossiers clefs en relation avec la mise en œuvre du PVB ;
- Appuyer la création d'un forum de concertation au niveau du MdE afin de favoriser l'échange régulier avec MdE, PNUD, PNUE, BID, GIZ, Coopération espagnole... ;
- Renforcer systématiquement la composante GRD selon une approche GIBV dans tous les projets mis en œuvre par le PVB IV en concertation avec les comités locaux de la DPC ;

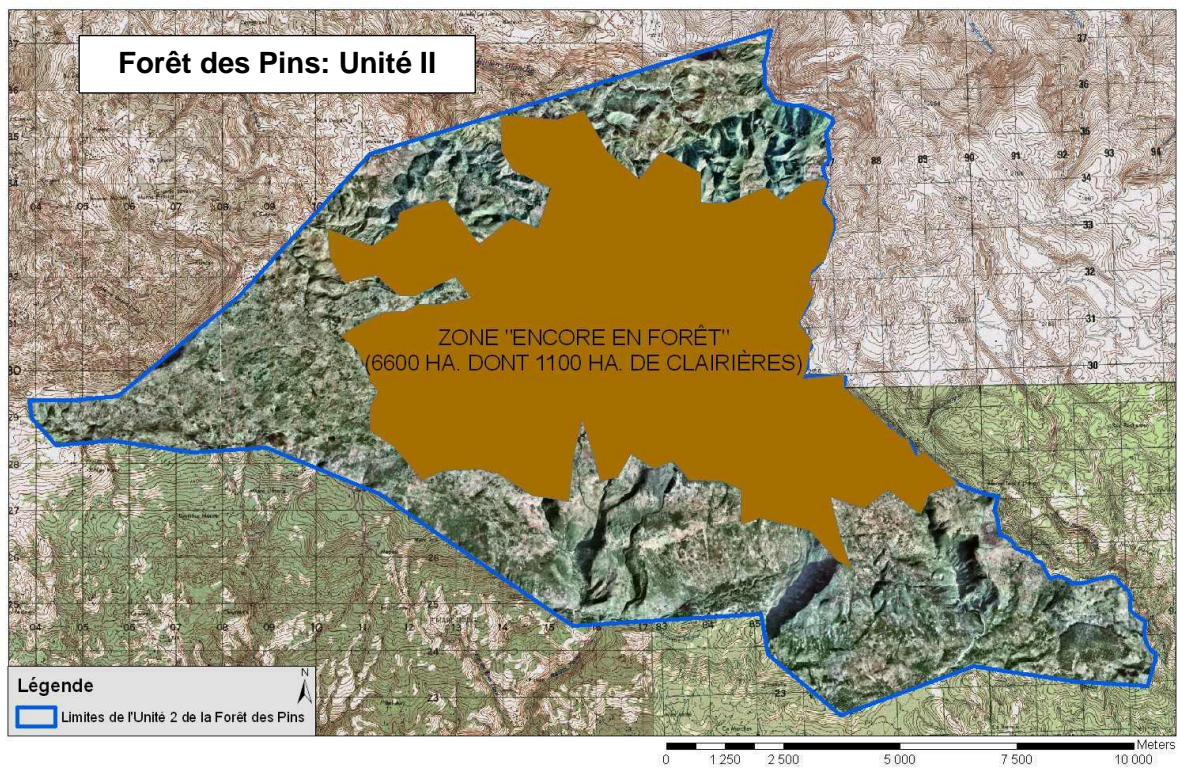
- Réaliser une mission de repérage dans le Massif de la Selle afin d'identifier un micro-bassin favorable pour un nouveau projet d'aménagement du terroir selon l'approche GIBV ;
- Explorer les possibilités de financement des PSE par l'initiative REDD et autres (au niveau du marché d'échange volontaire de crédits-carbone) ;
- Implication des cadres du PVB et les partenaires institutionnels dans la définition de la nouvelle phase et de sa planification (cadre logique) basée sur une auto-évaluation de l'équipe ; il faut également les associer dans le déroulement de la mission de repérage.

9. Bibliographie

La liste ci-joint contient uniquement des références bibliographiques qui ne sont pas inclus dans la liste du Cahier des charges.

- CIAT (2010) Propositions de politique et de stratégies pour la gestion des bassins versants. Draft. Port-au-Prince.
- FAO (2012) Paiements des Services Environnementaux (PSE) dans les Paysages Agricoles. http://www.fao.org/es/esa/pesal/index_fr.html; consulté le 14 juin 2012.
- Hatzenberger, F. (2001) Paysages et végétations des Antilles. Edition Karthala.
- Horn, S.P., Kennedy, L.M. & Orvis, K.H. (2001) Vegetation recovery following a high elevation fire in the Dominican Republic. *Biotropica* 33(4): 701-708.
- IUCN (2011) IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2. <http://www.iucnredlist.org/>; consulté le 13 juin 2012.
- MdE (2009) Stratégie de Montage de l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP). Port-au-Prince.
- MdE (2012) Bilan du Ministère de l'Environnement : Les avancées par grands chantiers environnementaux du 20 octobre 2011 au 1 mai 2012 et politiques publiques à poursuivre. Rapport préparé en prévision du prochain bilan du Président de la République, son excellence Joseph Michel Martelly, et de la déclaration de la politique générale du Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe. Port-au-Prince.
- Ministère de l'Economie et de Finances. Budgets annuels. <http://www.mefhaiti.gouv.ht/budget.htm>
- Myers, N., Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., Fonseca, G.A.B. & Kent, J. (2000) Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403: 853-858.
- PANA (2006) Plan d'Action National d'Adaptation (PANA). MdE, Port-au-Prince.
- PEDRR (2012) Partnership for Environment and Disaster Risk Reduction. <http://www.pedrr.net/>; consulté le 14 juin 2012.
- Sciacca, S. (2009) Document de synthèse des résultats d'inventaire dans l'Unité 2 de la Réserve de la Forêt des Pins. Helvetas Haïti, Port-au-Prince.
- UN-REDD (2012) The United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries. <http://www.un-redd.org/>; consulté le 14 juin 2012.

Annexe A : Zone d'intervention du PVB



Annexe B : Programme de mission (3 au 18 mai 2012)

Jour	Heure	Activité	Participants	Lieu
JE 3	10.00	Rencontre GIZ	Christiane Delfis	GIZ
	18.15	Arrivée AF 3988 – Transfer Hôtel Kinam	Chauffeur DDC	PAP
	20.00	Repas	RHP, PHA	
VE 4	08.30	Briefing DDC	VOE, ZAUBE, RHP	PAP_DDC
	11.00	Briefing Helvetas	JET, PS ZAUBE, RHP, PHA	Helvetas
	15.00	Briefing Partenaires MdE, MARNDR	+ AJR, AS, JFT, BL	Helvetas
SA 5		Transfert Forêt des Pins (via Jacmel)	Chauffeur DDC	PAP - FdP
DI 6		Forêt des Pins	Selon programme spécifique	FdP
LU 7		Forêt des Pins		FdP
MA 8		Forêt des Pins		FdP
ME 9		Forêt des Pins		FdP
JE 10		Forêt des Pins - Parc de la Visite -Thiotte		FdP - Thiotte
VE 11		Thiotte - Unité I FdP Croix des Bouquets - PAP		Thiotte – CdB - PAP
SA 12		Discussion en équipe ; lecture de documents		Réserve
DI 13	11:00	Directeur Helvetas		Martin Epp
LU 14	08.30	BID	Gilles Damais	BID
	11:30	Fondation Groupe 73	Paul Duret	Chez lui
	14:00	DPC	Roosevelt Compère	DPC
	16:30	Débriefing intermédiaire DDC	ZAUBE	DDC
MA 15	08:30	CNIGS	Boby PIARD	CNIGS
	13:00	PNUE	Paul Judex Edouarzin	KINAM
	14:00	MdE	Ronald Toussaint, Astrel Joseph	MDE
	15:30	CIAT	Michèle Oriol, Eric Balthazar	CIAT
ME 16		Préparation Debriefing		KINAM
	17:30	DDC	Claude Phanord	
	19.00	Diner chez RHP et JRA	BOB, VOE, ZAUBE, PHACL	Lambert 4
JE 17	09.00 – 15.00	Debriefing	BOB, ZAUBE, RHP Equipe Helvetas Repr. MdE Repr. MARNDR	PAP - Helvetas
	15.30-16.00	Debriefing VOE	VOE	DDC
	19.00	Cocktail	Selon liste d'invitation ; PNUD	Résidence ambassadeur
VE 18	09.30	Départ Hôtel	Chauffeur DDC	
	12.10	Départ AF 3989		

Annexe C : Termes de référence



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédérale des Affaires Etrangères DFAE
Direction du développement et de la Coopération DDC
Bureau de la Coopération Suisse à Port-au-Prince

Port-au-Prince, 16 avril 2012

Termes de référence

Programme de préservation et de valorisation de la biodiversité PVB – phase 3

Evaluation externe

Introduction - Justification

La Coopération Régionale finance depuis 1998 (respectivement 2003) deux projets dans les secteurs de l'eau / assainissement et protection de l'environnement (mandats à Helvetas). Suite au tremblement de terre de janvier 2010 et à la forte manifestation de solidarité de la population suisse, le Conseil Fédéral a décidé d'augmenter de façon considérable l'engagement suisse humanitaire et bilatéral. La Suisse met donc à disposition une somme de 36 millions CHF pour la période 2010–2012. Pour le nouveau message Sud 2013-2016, Haïti est proposée comme un pays prioritaire – le parlement suisse prendra la décision en septembre ou octobre 2012.

Fin 2010, l'Aide Humanitaire et la Coopération Régionale ont engagé un processus conjoint d'élaboration d'un Programme à Moyen terme (PMT) 2011-2013. Ce PMT, qui prévoit la mise en œuvre d'une approche « comprehensive aid » dans laquelle des instruments de l'aide humanitaire et de la coopération régionale sont mis à place de façon parallèle et complémentaire a été formellement approuvé par la DDC en janvier 2011. Pour la Coopération Régionale cela veut dire qu'elle essayera de compléter son portfolio et de mener des actions complémentaires avec des structures étatiques.

La 3^{ème} phase du Projet de Préservation et de Valorisation de la Biodiversité en haute altitude (PVB) a pour but de favoriser une participation formalisée des acteurs locaux du Massif de La Selle dans la gestion des aires protégées pour satisfaire les besoins de base des populations, en assurant la pérennité d'activités économiques durables dans la gestion locale des écosystèmes de l'Unité II de la Forêt des Pins.

Les résultats/effets attendus sont : (1) le développement des produits et services issus de la réserve procurent aux 500 familles touchées des revenus alternatifs et supplémentaires ; (2) les autorités et populations locales expérimentent (...) les plans et les règlements de base pour une gestion locale durable de l'Unité II de la Forêt des Pins et des zones tampons proches ; (3) les informations et expériences de l'Unité II de la Forêt des Pins alimentent les réseaux thématiques nationaux [y inclus le Ministère de l'Environnement MdE et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural MARNDR], s'enrichissent des dynamiques développées dans le cadre du Système National d'Aires Protégées SNAP et du Corridor Biologique Caribéen CBC et contribuent ainsi au dialogue politique sectoriel.

Le projet est mis en œuvre par l'ONG Helvetas Swiss Intercooperation. La phase actuelle est de janvier 2010 à décembre 2012 et elle est dotée d'un budget de 2,1 millions CHF. La 2^{ème} phase était de juillet 2005 à décembre 2009 (y inclus une prolongation), et une 1^{ère} phase d'identification et de planification de fin 2003 à juin 2005.

Objectifs de l'évaluation

Il est attendu de l'évaluation une appréciation critique des stratégies choisies, de la qualité et de la durabilité des acquis et du degré d'avancement du projet PVB, tant au niveau micro qu'au niveau macro (optique rétrospective) ; elle précisera ainsi les éléments pertinents du programme devant être maintenus pour assurer la continuité et le renforcement des actions entreprises. En même temps, elle proposera les améliorations voire les changements à apporter en vue du renforcement et du développement des acquis, ainsi que de leur durabilité, de l'élargissement éventuel du projet en termes de zone ou de problématiques spécifiques touchées ainsi que des recommandations et des visions en vue de la probable prochaine phase du PVB (optique prospective).

L'équipe d'évaluation concentrera ses analyses dans l'optique rétrospective sur

- la *pertinence* du projet, avec une vue spécifique sur la protection de la biodiversité (comprise dans un sens très large voire la préservation de l'environnement), la prévention / gestion de risques et désastres et la lutte contre la pauvreté
- la *cohérence* avec les politiques nationales en matière d'aires protégées (et en comparaison avec des standards et pratiques internationaux)
- L'identification des *effets* directs et indirects du programme au niveau local, régional et national
- L'appréciation de l'*efficacité* et de l'*efficience* des interventions
- la *pérennité* des effets obtenus

Dans l'optique prospective, il est attendu de l'évaluation :

- Le contour / cadre d'une prochaine phase PVB « au sens strict », centré sur les questions biodiversité / gestion aire protégée / améliorations économiques directement liées avec recommandations pour l'adéquation des objectifs et résultats clés
- Valorisation des expériences PVB en terme de Gestion Risques et Désastres GRD et de l'approche Gestion Intégrale des Bassins Versants GIBV ; possibles nouvelles perspectives en GRD et GIBV
- Aspects institutionnels et modalités d'intervention de la prochaine phase : évaluer le potentiel d'une coopération directe DDC / MDE-SNAP+ANAP pour soutenir la politique publique sectorielle Aires protégées ; évaluer le besoin d'implication d'autres acteurs / prestataires pour des actions spécifiques (p.ex. GRD, GIBV, activités économiques)

Domaine d'évaluation

Le cadre général de l'évaluation s'inscrit dans le standard d'évaluation de la Division Amérique Latine de la DDC et analysera notamment les changements apportés par le programme et la conformité des résultats par rapport à la planification. Les champs d'analyse porteront sur :

1. La maîtrise locale des processus de développement (« empowerment »)
2. L'appropriation des actions par les partenaires et la durabilité des effets
3. Les apports concrets du programme en termes de réduction de la pauvreté
4. La prise en compte du développement équilibré entre femmes et hommes

Questions clés

La mission d'évaluation portera un regard particulier sur les aspects suivants:

Pertinence et durabilité

- Le projet répond-il à un besoin reconnu par les acteurs dans la zone d'intervention ?
- Le projet correspond-t-il aux priorités du Ministère de l'Environnement (et du Ministère de l'Agriculture) et de la politique / stratégie du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire CIAT ?
- Le choix de travailler sur la problématique d'une aire protégée de manière combinée avec des objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations locales, répond-il de manière adéquate aux enjeux environnementaux et de lutte contre la pauvreté. Quelles leçons à tirer ?
- Les modalités d'interventions choisies répondent-elles aux exigences de la durabilité institutionnelles et renforcent-elles les compétences des partenaires pour leur implication à long-terme ? Les organismes partenaires ont-ils développé la sensibilité et les capacités nécessaires pour impluser un développement équilibré entre femmes et hommes ?
- Les démarches choisies ont-elles renforcé la place des femmes dans les processus de décision et de gestion pour le domaine EPA ?

Niveau effets

- Les résultats du projet ont-ils été atteints au niveau des processus et des effets attendus – par rapport au début de la phase ainsi que par rapport aux perspectives initiales (début de la phase 2) ?
- Les bénéficiaires ont-ils amélioré de manière durable leur situation de vie à travers les activités génératrice de revenu promues par le projet ? Est-ce que ces activités ont pu atteindre et faire bénéficier les moins nantis (deux derniers quintiles) plus pauvres au même niveau que les autres ? A-t-on examiné les effets intentionnels et non intentionnels pour les femmes et les hommes ?
- Est-ce que les mesures en agriculture et en élevage ont-ils contribuées de façon vérifiable à baisser les pressions sur la forêt ?
- Les résultats du programme ont-ils contribué à l'émergence de processus inclusifs de développement local ?

Niveau institutionnel

- Les modalités du programme ont-elles permis le renforcement de mécanismes de bonne

gouvernance ?

- Le programme a-t-il promu le renforcement institutionnel des secteurs étatiques et privés ?
- Quel système de suivi le projet a mis en œuvre afin de faciliter l'autogestion des différents partenaires?
- Le programme favorise-t-il l'appropriation de ses expériences par les entités normatives haïtiennes (effets levier) ?
- Dans quelle mesure le projet PVB a-t-il contribué à apporter des informations nouvelles sur la situation de l'Unité II de la Forêt des Pins ? A quel degré ces informations sont utiles pour les acteurs sur place et pour le MdE ?

Efficiences

- Quelle est l'appréciation de la répartition des moyens utilisés (financiers, ressources humaines) pour l'accompagnement et pour la réalisation en regard de la démarche et des résultats ?
- Quels sont les espaces de participation des acteurs (réalisations, financement...) ?
- Pour la prochaine phase, serait-il pertinent d'étendre la zone d'action du PVB ?
- Développement Portfolio DDC
- De quels changements de contexte doit-on tenir compte pour la nouvelle phase et qui influencerait éventuellement la formulation des objectifs et / ou les approches ?
- Est-ce que le contexte s'est développée de telle façon à que les femmes non seulement participent à des activités des communautés locales, mais aussi à qu'elles y prennent des décisions ? Est-ce que les objectifs ou approches dans la nouvelle phase devraient être adaptées en conséquence ?
- Quels sont les besoins / intérêts du MdE qui pourraient être adressés par une coopération directe avec la DDC ?
- Quel est la pertinence et le potentiel d'un engagement suisse au niveau de la gestion de risques et désastres et de l'approche GIBV pour la zone concernée (toute en tenant compte du cadre PMT)

Méthodologie

L'évaluation analysera les documents clés du projet, comme les Document de projet de la phase 2 et 3 (y inclus le cadre logique, les principes directeurs, les propositions méthodologiques et les mécanismes de collaboration avec les divers partenaires et acteurs), le rapport d'évaluation de la phase précédente, le Programme à Moyen Terme de la DDC ainsi que les politiques / stratégies des Ministères concernés ainsi que des documents normatifs sur les aires protégées. La liste de documents de référence se trouve en annexe 1. Sur la base des documents, la mission formulera son plan méthodologique qu'elle présentera au plus tard lors du briefing à Port-au-Prince.

Lors de sa mission sur le terrain, l'équipe d'évaluation réalisera des observations directes et consultera les principaux partenaires du PVB, dans la zone d'intervention et au niveau central (entrevues avec le personnel des institutions partenaires qui a participé à la planification, à la gestion et au suivi du projet, tant au siège que sur le terrain; entrevues avec les ministères de tutelles du projet, les partenaires de mise en œuvre du projet, les organisations et institutions intéressées par la problématique de la réhabilitation des bassins versants et avec les bénéficiaires). L'équipe procédera à l'analyse de la documentation et établira un échange permanent avec les membres de l'équipe d'Helvetas. La mission

fera un briefing avec la DDC en arrivant dans le pays et un briefing intermédiaire avant de partir sur le terrain.

L'équipe d'évaluation réalisera un atelier de restitution et de discussion des résultats de l'évaluation avec Helvetas, des représentants du MdE, du MARNDR et du Bureau de la Coopération Suisse à Port-au-Prince – en incluant éventuellement d'autres acteurs (comme la BID, GIZ).

Finalement, l'évaluation réalisera le débriefing à la DDC / Berne, en présence d'Helvetas Swiss Intercooperation.

Produits attendus

Sur ces bases, l'évaluation élaborera un document d'une vingtaine de pages. Il comprendra une annexe répondant spécifiquement aux questions – clés standards concernant les évaluations au sein de la section Amérique Latine de la DDC. La rédaction finale du rapport d'évaluation incombe au chef d'équipe qui mènera l'évaluation. Le document devra :

1. Réaliser une brève analyse du contexte social et institutionnel par rapport aux discussions thématiques et au dialogue de politique publique (max. 2 pages)
2. Proposer un bilan critique de la mise en œuvre du PVB et des résultats obtenus au cours de la phase, en faisant ressortir les causes des écarts par rapport au prévu, les forces et les lacunes découlant du dispositif de l'approche ainsi que du contexte de mise en œuvre
3. Analyser les orientations et options pour une prochaine phase et formuler des recommandations réalistes d'ordre stratégique et d'ordre opérationnel à leur sujet
4. Rédiger une note conceptuelle de 5 pages mettant en évidence les grandes lignes possibles d'une prochaine phase et d'éventuelles autres interventions en préconisant leur importance.

Calendrier prévisionnel

L'évaluation sur le terrain aura lieu entre le 3 et le 18 mai 2012 (dates approximatives). La mission comprendra divers échanges avec les parties-prenantes nationales et locales au niveau de la capitale ainsi qu'au niveau du terrain (Unité II de la Forêt de Pins).

Profil des consultant-e-s

L'équipe d'évaluation externe sera constituée d'une personne expatriée comme chef d'équipe et de deux personnes haïtiennes (dont au moins une femme), à savoir un(e) expert(e) indépendant(e) avec un profil « Environnement » et des connaissances du milieu institutionnel (co-évaluateur, environs 16 jours ouvrables) et un(e) expert(e) avec un profil « Agriculture / économie rurale » (pour environs 5 jours ouvrables). Durant la mission sur le terrain, le chef d'équipe et son co-évaluateur seront accompagnés par un(e) représentant(e) du MdE et du MARNDR; de manière à promouvoir l'échange d'expériences au-delà de l'évaluation elle-même, ces personnes sont professionnellement actives dans le thème.

Les profils des 2 experts devraient être complémentaires et réunir les compétences suivantes :

- Protection environnementale, gestion des forêts / aires protégées
- Agriculture, développement / économie rurale

- GRD, en particulier GIBV
- Approches participatives et gestion communautaire ; approche développement équilibré femmes - hommes, empowerment
- Concertations institutionnelles entre acteurs gouvernementaux, secteur privé et société civile
- Connaissances des politiques publiques et des acteurs nationaux clés (publics et non publics)

Cadre de services (chef d'équipe)

Item	# jours
Etude de documents	2
Voyages Suisse–Haïti–Suisse	3
Mission sur terrain	15
Rédaction draft rapport et note conceptuelle	5
Restitution à la Centrale / (Berne)	0,5
Finalisation Rapport	0,5
Total	26

Annexes :

- 1) Liste de documents à consulter
- 2) Programme détaillé de la mission (à être établi par Helvetas – en discussion avec le Bureau de la Coopération Suisse à Port-au-Prince)

Annexe 1

Liste de documents à consulter

Documents de projet / de la DDC

- Document de projet phase 2 (*qui s'appelait phase 1* ; pour les perspectives stratégiques long terme qui avaient été formulées)
- Document de projet PVB phase 3
- Protocole Helvetas – MdE pour la phase 3
- Rapport évaluation PVB-2 et Management response
- Rapports annuel 2010 et 2011
- Draft Rapport Fin de phase 3
- Programme Moyen Terme 2011-2013 DDC Haïti
- Rapport de mission GRD novembre 2011 + commentaires bureau de programme + décisions éventuelles à venir d'ici là

Documents MdE

- DÉCRET DE 2005 SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- "ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES A RÉFLÉTER DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE, SON EXCELLENCE GARY CONILLE, DANS LE BUT D'ATTEINDRE LA VISION DU PRÉSIDENT JOSEPH MICHEL MARTÉLY EN ENVIRONNEMENT »
- documents SNAP / ANAP
- documents corridor biologique caribéen
- documents UNESCO / réserve de biosphère
- les documents « normatifs aires protégées » existants

Documents MARNDR :

- Politique de Développement Agricole 2010-2025
<http://www.agriculture.gouv.ht/view/01/?Document--d--orientation--2010-2025>
- Plan National d'Investissement Agricole 2010-2016
<http://www.agriculture.gouv.ht/view/01/?Plan-National-d-investissement>

Document CIAT

- Propositions de politique et de stratégies pour la gestion des bassins versants

Annexe D: Personnes/organisations rencontrées

Membre	Date	Heure	Lieu	Quant.	Nom / Profil	Objet
FD	23 mai	10:00-11:30	Bureau GZ	1	Christine Deth, responsable GZ	Notes de réunion en amorce :
UB et FD	24 mai	08:30-09:30	Bureau DDC	3	MOE, Amb., B. Zuber, Chef DDC, H.P. Heiser, M.J. DDC	Briefing Injasa de l'évaluation pour DDC et MOE
UB et FD		11:30-01:30	Bureau Hh	9	Helvetas, DDC, MARNDR, MOE	Briefing (Notes de réunion en amorce).
UB, FD, OL*	25 mai	06:30-08:30	Mère Rouge FdP	8	Équipe de projet PVB	Présentation du PVB II et des discussions
UB, FD, OL	26 mai	08:30-12:30	Mère Rouge FdP	11	Équipe de projet PVB et 3 membres du Comité de reboisement	Présentation Chausson et visite des actions du Comité de reboisement
UB, FD, OL	27 mai	8:30-02:30	Mère Rouge FdP	10	Équipe de projet PVB, membres spécialistes, 1 bénéficiaire aménagé ment	Visite d'un spécialiste, visite de la rivière Pimade
UB, FD, OL	28 mai	9:30-10:30	Mère Rouge FdP	2	MM. Silen Jacobus, Louis Dieudonné (2 vieux, âgés entre 70 et 85 ans).	Visite de l'Unité II
UB, FD, OL	28 mai	10:30-12:30	Mère Rouge FdP	xxx	OPDRM et le Comité local de référence (liste de présence disponible)	Chaussonne sur structure et participation de ces groupes au projet PVB
UB, FD, OL	28 mai	2:00-04:30	Mère Rouge FdP	xxx	Comité de surveillance environnementale (CSE) (liste de présence disponible)	Chaussonne sur structure, fonctionnement et actions engagées
UB, FD, OL	28 mai	05:30-07:30	Mère Rouge FdP	1	Praticien bénévole	Visite de rucher, de rades et parcelles aménagées en pâturage
UB, FD, OL	29 mai	09:00-03:30	Mère Rouge FdP	xxx	Groupe de bénéficiaires du PVB II et les autorités locales (liste de présence disponible).	Chaussonne sur bénéfices du projet et participation au projet
UB, FD, OL	29 au 09 mai	PM	Mère Rouge FdP	8	Équipe PVB	Présentation et discussions sur les projets au PVB et les visites de terrain
UB, FD, OL	10 mai	10:30-11:30	Parc Lavialle	7	Anthony Aerts, Yves Vanmarcke (les deux ont rejoint l'ONG Helvetas) (Auteurs) et 4 cadres du PVB	Note de réunion en amorce
UB, FD, OL	11 mai	09:30-11:30	Unité I FdP	5	Président, coordinateur environnemental et directeur administratif de l'ONG Helvetas	Note de réunion en amorce
UB, FD, OL	11 mai	12:30-01:00	Unité I FdP	4	1 cadre du projet (Andréas Duménil, architecte) et 3 cadres PVB	Responsables projets pas disponibles à notre visite
UB et FD	13 mai	11:00-01:30	KINAM	1	Marin Egli, Directeur Helvetas	Briefing
UB et FD	14 mai	08:30-09:30	Bureau BID	1	Silvia Demati, spécialiste aménagements naturels et environnement de la BID	Notes de réunion en amorce :
UB et FD	14 mai	11:00-12:30	Bureau à PAP	1	Paul Duret, de la Fondation groupe 70, accompagnateur de la forêt de Napoléon, en du projet de RUM à l'Forêt des Pins Unité I.	Infos diverses sur la gestion et protection de forêt
UB et FD	14 mai	01:30-03:00	Bureau à Delmais	1	M. Roosevelt Compaire, Coordinateur de la prévention à l'ADPC	Notes de réunion en amorce :
UB et FD	16 mai	09:00-10:30	Bureau à PAP	1	Directeur du CHOC, M. Baby Pined	Notes de réunion en amorce :
UB et FD	16 mai	11:00-11:30	KINAM		Juden Edouard du PMAE	Infos divers sur actions du PMAE en Haiti
FD et CP**	16 mai	03:00-04:30	Bureau à PAP	2	Michèle Orli, Directeur CAT, Eric Balthezar, Conseiller technique CAT	Notes de réunion en amorce :
UB et FD	16 mai	05:30-07:15	KINAM	1	Claude Pharoand, Adjoint à la DDC	Sur les PVB et leur Nalote
UB et FD	17 mai	09:00-02:30	Bureau Hh	xxx	Debriefing avec Helvetas, DDC, MOE et MARNDR (liste disponible)	
FD	29 mai	12:30-2:00	Bureau MARNDR	3	Agnes Antrier-Grat, Directeur Directeur, Serge Pierre Antoine, Conseiller technique, délégué du Bureau du Ministère	Notes de réunion en amorce :
*Claudine Louverture du MOE						
** Claude Pharoand de la DDC						